



# **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE  
DU MARDI 4 AVRIL 2017

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU MARDI 4 AVRIL 2017**

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, maire de la ville de Saint-Avold, à la suite de la convocation en date du 29 mars 2017, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

**ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE****Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (23)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (7)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIBREY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
Véronique BOUR-MAS

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (10)**

**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**  
M. TLEMSANI à M. WOJCIECHOWSKI, Maire  
Mme PISTER à Mme STELMASZYK  
Mme JOHO à M. KIEFFER  
M. WITTMER à M. BRETTNACHER  
M. SLIWINSKI à Mme BOUR-MAS  
Mlle HALBWACHS à M. BECKER  
Mme TIRONI-JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (3)**  
Mme ELMERICH (non excusée)  
M. LANG (excusé)  
Mme PIGEOT (non excusée)

**ORDRE DU JOUR**

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX <i>Feuillet(s) n°s n°</i>
DCM2017/19/0	SECRETARIAT CONSEIL MUNICIPAL	Communications.	M. le Maire	52 & 53
DCM2017/20/1	FINANCES	Maintien des garanties d'emprunts octroyées à Néolia Lorraine.	Mme LAUER Conseillère	54 à 57
DCM2017/21/2	URBANISME	Approbation de la modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.).	M. BRETTNACHER Conseiller	58 à 73
DCM2017/22/3	VIE ASSOCIATIVE	Reconduction du principe d'attribution des bourses initiatives au titre de l'exercice 2017. Octroi d'une bourse initiative à M. T. Mouton, exercice 2017.	M. GAUDIG Conseiller	74 & 75
DCM2017/23/4	VIE ASSOCIATIVE	Espaces jeunes de la ville : Modification des tarifs appliqués pour les sorties. Modalités relatives aux ateliers éducatifs mis en place à partir du 24 avril 2017.	M. STEINER Adjoint	76 à 78
DCM2017/24/5	FONCIER	Acquisition d'un terrain appartenant à Néolia Lorraine sis rue du Pré aux Moines en vue de la réalisation de places de stationnement.	M. THIERCY Adjoint	79 à 81
DCM2017/25/6	SCOLAIRE	Carte scolaire - rentrée 2017. Information au conseil municipal.	Mme BOUR-MAS Adjointe	82 & 83
DCM2017/26/7	DIRECTION GENERALE	Délégations accordées au maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23.	M. STEINER Adjoint	84 à 107
DCM2017/27/8	DIRECTION GENERALE	Débat d'orientation budgétaire.	M. le Maire	108 à 134
Page signatures				135

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**

(MOSELLE)

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal

**Séance ordinaire du mardi 4 avril 2017****Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (23)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (7)**

René STEINER  
 Yvonne TLEMSANI  
 Michel KIEFFER  
 Gabrielle PISTER  
 Christian THIERY  
 Mireille STELMASZYK  
 Nadine AUDIS  
 Gilbert VUKOJEVIC  
 Véronique BOUR-MAS

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)**

Gérard BRETTNACHER  
 Lothaire GAUDIG  
 Josyane BECKER  
 Antoine PELLEGRINI  
 Sylvain BECKER  
 Anne LAUER  
 Sylvie BOISSENOT  
 Michèle JOHO  
 Pascal HELFENSTEIN  
 Estelle ELMERICH  
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
 Raphaël WITTMER  
 Frédéric SLIWINSKI  
 Sophie HALBWACHS  
 Serge HAYDINGER  
 Jean-Claude BREM  
 Monique IMBAUT  
 Michèle TIRONI-JOUBERT  
 Dominique LANG  
 Patrick MALICK  
 Nathalie PIGEOT  
 Virginie ODDO

**Absents (10)****Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire  
 Mme PISTER à Mme STELMASZYK  
 Mme JOHO à M. KIEFFER  
 M. WITTMER à M. BRETTNACHER  
 M. SLIWINSKI à Mme BOUR-MAS  
 Mme HALBWACHS à M. BECKER  
 Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (3)**

Mme ELMERICH (non excusée)  
 M. LANG (excusé)  
 Mme PIGEOT (non excusée)

**0. COMMUNICATIONS**

Exposé de M. le Maire.

*Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer...**Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 2ème séance du Conseil municipal de l'année 2017 qui sera consacrée en grande partie au débat d'orientations budgétaires.**Je vous souhaite à toutes et à tous, la bienvenue.*

\*\*\*\*\*

**DOCUMENT COMPLEMENTAIRE***Vous avez trouvé sur vos tables un document complémentaire au point n°2 – urbanisme – approbation de la modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.).***PROCES-VERBAL***Par courrier du 29 mars 2017, vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 6 février 2017.**Y a-t-il des observations à formuler quant à la rédaction de ce procès-verbal ?**M. BREM relève l'annonce effectuée par Mme BOUR-MAS, lors du conseil municipal du 6 février 2017 et reproduite au feuillet 5-2017 du procès-verbal.**Il indique : « je voudrais faire une remarque sur l'intervention de Mme BOUR MAS. Lorsque je vois qu'on se pose en victime, parce qu'il y a des gens qui ont osé et je ne parle pas des anonymes, quand on se pose en victime d'une gestion très critiquée et très critiquable, alors que vous êtes coupable de cette gestion ! Que les gens ne soient pas d'accord, c'est leur droit le plus absolu ! C'est vous, qui gérez la ville... s'il y a des gens qui ne sont pas d'accord avec votre gestion, c'est leur droit le plus absolu de s'exprimer ... dans votre intervention, vous cherchez à vous faire passer pour des victimes, mais des victimes de quoi ?*

Plus aucune autre remarque n'est relevée, le procès-verbal est remis aux élus pour signature.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 26 avril 2017  
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du mardi 4 avril 2017**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (23)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoint(s) (7)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
Véronique BOUR-MAS

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (10)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire  
Mme PISTER à Mme STELMASZYK  
Mme JOHO à M. KIEFFER  
M. WITTMER à M. BRETTNACHER  
M. SLIWINSKI à Mme BOUR-MAS  
Mme HALBWACHS à M. BECKER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (3)**

Mme ELMERICH (non excusée)  
M. LANG (excusé)  
Mme PIGEOT (non excusée)

**OBSERVATIONS :**

**1. MAINTIEN DES GARANTIES D'EMPRUNTS OCTROYEES A NEOLIA LORRAINE**

Exposé de Mme LAUER, conseillère municipale, rapporteur.

Les sociétés NEOLIA LORRAINE (dont le siège social est au 31 rue de Montréal 57500 Saint-Avold) et LOGIEST (dont le siège social est au 15 Sente à My 57000 Metz) envisagent de procéder à la fusion par voie d'absorption de la première par la seconde.

Les sociétés NEOLIA LORRAINE et LOGIEST, toutes deux SA d'HLM, sont des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Action Logement Immobilier et appartiennent donc, en tant que telles, au groupe Action Logement.

Le rapprochement entre les sociétés LOGIEST et NEOLIA LORRAINE a pour objectif de constituer un opérateur du logement social de premier plan afin de répondre aux attentes des territoires, de porter des projets de requalification du patrimoine, de développer une offre locative mais aussi en accession sociale sécurisée qui réponde aux enjeux locaux.

Les conseils d'administration de NEOLIA LORRAINE et de LOGIEST en date des 16 décembre 2016 et 15 décembre 2016 ont approuvé le principe de fusion par voie d'absorption de la société NEOLIA LORRAINE et la société LOGIEST.

Afin de permettre à la société LOGIEST (société absorbante) de se voir transférer les prêts attachés au financement des biens immobiliers destinés à lui être apportés dans le cadre de la fusion projetée, NEOLIA LORRAINE sollicite (par courrier du 15 février 2017) le maintien, dans le cadre de la fusion envisagée, des garanties que la Ville de Saint-Avold a octroyées aux prêteurs concernés en vue de garantir les engagements de NEOLIA LORRAINE (société absorbée) (la liste et le détail de ces prêts avec indication pour chacun d'eux du capital restant dû au 10 février 2017 et des garanties rattachées figurent en annexe).

Le transfert des prêts, avec maintien de la garantie communale, en faveur de LOGIEST prendra effet lors de la réalisation définitive de la fusion projetée, laquelle est prévue à la clôture de l'exercice en cours des deux sociétés participantes, soit le 31 décembre 2017.

La commission des finances, qui a étudié cette demande, vous propose le maintien des garanties accordées par la Ville de Saint-Avold, pour les prêts réalisés par NEOLIA LORRAINE, selon la liste ci-annexée (Etat de la dette au 10.02.2017).

### Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 5 avril 2017

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

**ETAT DE LA DETTE PAR GARANT**

au 10/02/2017

Etat constaté - SA HLM NEOLIA-LORRAINE - montants en Euros

N° FICHE	ANNEE REALISATION	LIBELLE	PRETEUR	GARANT	% DE GARANTIE	N° DE CONTRAT	DATE D'ÉCHÉANCE	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX (%)	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2016
201	1982	SAINT-AVOLD 110 LOGTS	CDC	04	87,00	895160	01/12/2017	37 R	LIVRET A	LIVRET A	1,20000	1,95 A	A	2 347 562,42	401 343,67
236	1961	SAINT-AVOLD RUE DE LA CHAPELLE	CDC	04	100,00	25300	31/03/2017	62 F	TAUX FIXE	TAUX FIXE	0,00000	2,00 A	A	2 164,78	403,13
307	1993	SAINT-AVOLD 53 LOGTS PORTE ST-LUC	CDC	04	100,00	1236714	01/01/2017	69 R	LIVRET A	LIVRET A	1,20000	1,95 T	T	1 224 589,64	715 260,04
318	1995	SAINT-AVOLD 38 PASSAGE POILUS	CDC	04	100,00	1237602	01/03/2017	69 F	TAUX FIXE	TAUX FIXE	0,00000	3,20 T	T	140 253,10	84 594,61
351	2001	REHAB. SAINT-AVOLD COTE JUSTICE	CDC	04	50,00	1285084	01/01/2017	41 R	INF FR.XT	INF FR.XT	1,06000	1,46 S	S	205 806,00	87 394,63
354	1993	SAINT-AVOLD 53 LOGTS PORTE ST-LUC	CDC	04	50,00	1248321	01/01/2017	78 R	LIVRET A	LIVRET A	1,20000	1,95 T	T	553 923,51	365 878,26
372	2005	CDC Réaménagement emprunts compactés	CDC	04	100,00	1236726	01/01/2017	28 R	LIVRET A	LIVRET A	1,20000	1,95 T	T	169 592,55	60 706,69
373	2005	CDC Réaménagement emprunts compactés	CDC	04	100,00	1236727	01/01/2017	47 R	LIVRET A	LIVRET A	1,20000	1,95 T	T	4 565 404,99	2 961 795,16
374	2005	CDC Réaménagement emprunts compactés	CDC	04	100,00	1236728	01/01/2017	65 R	LIVRET A	LIVRET A	1,20000	1,95 T	T	206 201,77	162 523,80
378	2005	CDC Réaménagement emprunts compactés	CDC	04	50,00	1248319	01/01/2017	66 R	LIVRET A	LIVRET A	1,20000	1,95 T	T	1 756 883,93	1 355 038,63
391	2008	CDC REHAB. ST-AVOLD 98 L. CARRIERE	CDC	04	50,00	1285080	01/01/2017	33 R	INF FR XT	INF FR XT	1,06000	1,48 S	S	422 000,00	285 292,67
414	2009	CDC ST-AVOLD LAHITOLLE 16 Logts ind.	CDC	04	50,00	1130920	01/05/2017	40 R	LIVRET A	LIVRET A	0,60000	1,35 A	A	823 438,00	736 938,51
415	2009	CDC ST-AVOLD LAHITOLLE 16 Logts ind.	CDC	04	50,00	1130973	01/05/2017	50 R	LIVRET A	LIVRET A	0,60000	1,35 A	A	137 695,00	126 410,38
418	2009	CDC ST-AVOLD LAHITOLLE 16 logts ind.	CDC	04	50,00	1137544	01/07/2017	40 R	LIVRET A	LIVRET A	-0,30000	0,45 A	A	90 878,50	80 341,65
494	2012	Réaménagement emprunts compactés	CDC	04	50,00	1248440	01/03/2017	22 F	TAUX FIXE	TAUX FIXE	0,00000	3,20 T	T	414 201,88	351 104,31
505	2013	SAINT AVOLD REHA 110 LOGTS	CDC	04	50,00	1244364	01/05/2017	25 R	LIVRET A	LIVRET A	0,60000	1,35 A	A	1 018 143,00	920 019,98
515	2014	SAINT AVOLD REHA 27 LOGTS BRONDER	CDC	04	50,00	1241654	01/01/2017	25 R	LIVRET A	LIVRET A	0,60000	1,35 A	A	333 200,00	299 826,46
547	2015	SAINT AVOLD PRESBYTERE 4 LOGTS PLAI	CDC	04	100,00	5059375	01/01/2017	40 R	LIVRET A	LIVRET A	-0,20000	0,55 A	A	89 969,00	86 021,16
548	2015	SAINT AVOLD PRESBYTERE 4 LOGTS PLAI FONCIER	CDC	04	100,00	5059376	01/01/2017	50 R	LIVRET A	LIVRET A	-0,20000	0,55 A	A	45 566,00	44 021,74
549	2015	SAINT AVOLD PRESBYTERE 4 LOGTS PLUS	CDC	04	100,00	5059373	01/01/2017	40 R	LIVRET A	LIVRET A	0,60000	1,35 A	A	99 479,00	95 764,91
550	2015	SAINT AVOLD PRESBYTERE 4 LOGTS PLUS FONCIER	CDC	04	100,00	5059374	01/01/2017	50 R	LIVRET A	LIVRET A	0,60000	1,35 A	A	54 656,00	53 150,63
563	2015	SAINT AVOLD PAM REHAB 110 LOGTS	CDC	04	50,00	5091237	01/12/2017	15 R	LIVRET A	LIVRET A	-0,25000	0,50 A	A	687 500,00	598 777,75
564	2015	SAINT AVOLD PAM REHAB 110 LOGTS	CDC	04	50,00	5091236	01/12/2017	25 R	LIVRET A	LIVRET A	0,60000	1,35 A	A	600 000,00	559 657,43
585	2015	SAINT AVOLD CDC REHA 43 LOGTS PAM	CDC	04	50,00	5078098	01/03/2017	25 R	LIVRET A	LIVRET A	0,60000	1,35 A	A	342 000,00	330 766,37
586	2015	SAINT AVOLD CDC REHA 43 LOGTS PAM eco pret	CDC	04	50,00	5078099	01/03/2017	15 R	LIVRET A	LIVRET A	-0,75000	0,50 A	A	258 000,00	241 394,00

**ETAT DE LA DETTE PAR GARANT**

au 10/02/2017

Etat constaté - SA HLM NEOLIA-LORRAINE - montants en Euros

N° FICHE	ANNEE REALISATION	LIBELLE	PRETEUR	GARANT	% DE GARANTIE	N° DE CONTRAT	DATE DECHANCE	DUREE EN ANNEES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX (%)	PERIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2016
TOTAL 2 : Prêteur = CDC, CAISSE DEPOT ET CONSIGN															
366	2005	DEXA	DEXA	04	100,00	MIN235462	01/01/2017	22	V	TAG03M	0,17000	0,03	T	503 915,19	285 559,82
TOTAL 2 : Prêteur = DEXA, DEXA															
TOTAL 1 : Garant = 04, COMMUNE DE SAINT-AVOLD															
														17 053 828,26	11 239 966,29

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**

(MOSELLE)

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal

**Séance ordinaire du mardi 4 avril 2017****Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (23)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoints (7)**

René STEINER  
 Yahia TLEMSANI  
 Michel KIEFFER  
 Gabrielle PISTER  
 Christian THIERCY  
 Mireille STELMASZYK  
 Nadine AUDIS  
 Gilbert VUKOJEVIC  
 Véronique BOUR-MAS

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)**

Gérard BRETTNACHER  
 Lothaire GAUDIG  
 Josyane BECKER  
 Antoine PELLEGRINI  
 Sylvain BECKER  
 Anne LAUER  
 Sylvie BOISSENOT  
 Michèle JOHO  
 Pascal HELFENSTEIN  
 Estelle ELMERICH  
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
 Raphaël WITTMER  
 Frédéric SLIWINSKI  
 Sophie HALBWACHS  
 Serge HAYDINGER  
 Jean-Claude BREM  
 Monique IMBAUT  
 Michèle TIRONI-JOUBERT  
 Dominique LANG  
 Patrick MALICK  
 Nathalie PIGEOT  
 Virginie ODDO

**Absents (10)****Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire  
 Mme PISTER à Mme STELMASZYK  
 Mme JOHO à M. KIEFFER  
 M. WITTMER à M. BRETTNACHER  
 M. SLIWINSKI à Mme BOUR-MAS  
 Mme HALBWACHS à M. BECKER  
 Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (3)**

Mme ELMERICH (non excusée)  
 M. LANG (excusé)  
 Mme PIGEOT (non excusée)

**2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Exposé de M. BRETTNACHER, conseiller municipal, rapporteur.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants et R. 151-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2016 approuvant le principe de la modification du P.L.U. ;

Vu l'arrêté municipal n° 260/2016 en date du 20 septembre 2016 portant mise en œuvre de la modification du P.L.U. ;

Vu l'arrêté municipal n° 298/2016 en date du 25 octobre 2016 prescrivant l'enquête publique relative à la modification du P.L.U. ;

Entendu les conclusions - APPROBATION du commissaire-enquêteur ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme ;

Considérant que le projet de modification du P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-43 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le dossier de modification du P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal et d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune ;
- dit que, conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, le P.L.U. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Avold aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires – 17 quai Paul Wiltzer 57000 METZ) ;
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du P.L.U. seront exécutoires, conformément aux articles L. 153-23 et R. 153-21 dès sa transmission au Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal et publication au recueil des actes administratifs de la commune. La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en Mairie).

La présente délibération accompagnée du dossier de P.L.U. qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet).

---discussion---

Mme IMBAUT souhaite des explications complémentaires notamment les possibilités d'implantations supplémentaires d'habitat, rue de Brack.

M. BRETTNACHER explique qu'il s'agit d'un terrain qui n'a pas trouvé preneur à ce jour. Il précise qu'il est situé en zone commerciale ce qui explique la modification en zone habitable. Il ajoute que ce terrain jouxte le lotissement existant, par conséquent il ne sort pas du cadre.

Mme IMBAUT souhaite des explications complémentaires concernant les dérogations pour ce qui est des règles de hauteur.

M. BRETTNACHER précise qu'il existe des dérogations dans le cadre de l'amélioration de l'habitat lorsqu'il est question par exemple de construire un ascenseur. Il souligne que c'est justement ce qui est prévu ; la ville accorde dans ce projet une hauteur supplémentaire de 15 mètres en vue de la construction d'un ascenseur.

M. le Maire rebondit sur les explications de M. BRETTNACHER et explique qu'aujourd'hui il est nécessaire de s'adapter et trouver des solutions pour les plus âgés.

M BREM souligne en effet que c'est le cas au quartier Huchet où des ascenseurs ont été construits sur l'extérieur de certains bâtiments.

Il relève ensuite un souci rue de la Piscine où les constructions sont « chaotiques ».

M. le Maire souhaite plus d'explications.

M. BREM explique que si le terrain du mini-golf était disponible à la construction, il pourrait être utilisé pour cela puisqu'il est situé juste à côté de la piscine.

M. le Maire réplique que ce terrain est déjà construit. Il précise qu'il y a MEQUISA qui y est implanté depuis quelque temps déjà.

M. BRETTNACHER souligne par ailleurs que les nouveaux commerces amènent des emplois.

M. BREM ne partage pas l'avis de M. BRETTNACHER et indique que dans ce secteur il est plutôt question de délocalisation que de création.

M. BRETTNACHER réfute ces allégations et précise qu'il y a de nombreux nouveaux commerces.

Mme IMBAUT souhaite savoir si la municipalité a l'intention de suivre une des recommandations du commissaire enquêteur, à savoir que pour les nouvelles enquêtes publiques il suggère que l'information apparaisse à l'extérieur de la mairie. Elle précise qu'il s'agit de la suggestion n°2 p17.

M. le Maire informe que ce type d'information est mis en ligne sur le site Internet de la ville, dans la presse etc...

#### Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité. A noter 3 abstentions : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, et Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 26 avril 2017  
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

COMMUNE DE SAINT-AVOLD

## Dossier d'approbation du P.L.U.

### Composition

- Présentation du projet pages 1 à 3
- Articles 6, 7, 8, 10 du règlement du secteur Ua (extrait) pages 4 à 5
- Plans de zonage (extraits) page 6
- Conclusions du commissaire-enquêteur pages 7 à 11

### Mode opératoire

- Les rajouts au règlement du secteur Ua sont matérialisés en **vert**, les suppressions sont, quant à elles, transcrites en **rouge**.
- Les modifications sur les 3 plans de zonages apparaissent en **hachurage et tiretés bleus**
- Il est à noter que les modifications apportées aux articles 6, 7, 8 et 10 du règlement du secteur Ua, telles que portées à votre connaissance, seront appliquées à l'ensemble des secteurs des zones U et Ux du P.L.U.

## **Présentation du projet**

### **Titre 1 : Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ?**

Le P.L.U. est un document de planification urbaine qui fixe l'aménagement futur d'une commune ou groupe de communes.

Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) depuis la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain dite loi S.R.U.

Alors que le P.O.S. était essentiellement un document réglementaire qui fixait les règles d'utilisation du sol, le P.L.U. va plus loin en exprimant un véritable projet urbain cohérent à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

### **Titre 2 : Historique des documents d'urbanisme.**

Saint-Avoid qui possédait un Plan Directeur d'Urbanisme approuvé le 29 janvier 1963, s'est doté le 15 septembre 1981 d'un P.O.S.

Ce P.O.S. qui a été révisé une première fois le 24 septembre 1987, a fait l'objet de plusieurs modifications et mises à jour avant d'être révisé une seconde fois le 20 décembre 2005, cette seconde révision valant également transformation du P.O.S. en P.L.U.

Depuis, le P.L.U. a fait l'objet de modifications successives, la dernière datant du 24 février 2016 (mise en compatibilité à l'issue d'une procédure de déclaration de projet).

### **Titre 3 : Pourquoi une nouvelle modification du P.L.U. ?**

Le P.L.U. de la Ville de Saint-Avoid, instauré par délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2005 a fixé, notamment au travers de son P.A.D.D., les grandes orientations urbanistiques de la Ville pour les prochaines années.

Après la dernière modification de PLU du 24 février 2016, il s'agit aujourd'hui de procéder à des ajustements supplémentaires qui permettront d'élargir les possibilités d'occupation des sols et de tenir compte de l'évolution de la législation.

Ces modifications, qui respecteront les orientations du P.A.D.D., ne mettront pas en cause l'économie générale du document d'urbanisme et ne modifieront en rien les espaces boisés classés, les zones agricoles ou les zones naturelles et forestières, les éventuelles protections édictées, pas plus qu'elles ne comporteront de risques de nuisances.

### **Titre 4 : Modifications.**

#### **A. Servitudes monuments historiques (plans et tableau des servitudes).**

- Suppression du périmètre de protection autour de la chapelle de la Sainte Trinité (angle rue du Lac - avenue Clemenceau), et ce à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.).  
L'A.B.F. estime qu'il ne saurait être porté atteinte aux éléments intérieurs de la chapelle (décors du chœur et de l'autel) seuls protégés au titre des monuments historiques, ceux-ci n'étant pas visibles de l'extérieur.
- Rajout, à la demande de l'A.B.F., dans la liste des servitudes, de la console d'angle de l'immeuble sis au 38 rue Poincaré (inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques).

#### **B. Zonage (plans de zonage).**

- Extension des secteurs Uc, rue de la Piscine et rue des Généraux Altmayer aux fins d'offrir des possibilités supplémentaires d'implantation d'activités, de services et d'habitations.
- Extension du secteur Ud rue de Brack aux fins d'offrir des possibilités supplémentaires d'implantation en terme d'habitat.

**C. Règles de hauteur et d'implantation (art. 6 - 7 - 8 - 10 du règlement des zones U et Ux).**

- Instauration, pour des travaux d'amélioration des bâtiments existants (isolation extérieure, accessibilité, ascenseur, etc...), de dérogations en matière de hauteur et d'implantation.

**D. Règles relatives au stationnement (art. 3 des dispositions générales).**

- Suppression de la possibilité pour un pétitionnaire de participer financièrement en cas de non réalisation d'aire de stationnement (participation abrogée par la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014).
- Rajout de la possibilité, pour un pétitionnaire, de louer des places de stationnement lorsque celles-ci ne peuvent être réalisées sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat.

**Titre 5 : Tableau des surfaces (en ha) par zone.**

DENOMINATION DES ZONES	EXISTANT	PROJET DE MODIFICATION	
U	609.01	<b>609.48</b>	Secteur UD : + 0.47 Secteur UC : + 1.27 Secteur UE : - 1.27 Autres secteurs : inchangés
UX	527.44	<b>526.97</b>	Secteur UXb : - 0.47 Autres secteurs : inchangés
1 AU	188.44	INCHANGEE	
1 AU X	100.17	INCHANGEE	
2 AU	52.73	INCHANGEE	
A	203.27	INCHANGEE	
N	1865.66	INCHANGEE	
TOTAL	3547	INCHANGEE	

## Dispositions générales du règlement relatif au stationnement (extrait)

### ARTICLE 3 – REGLES DE STATIONNEMENT APPLICABLES A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE SAINT AVOLD (sauf dispositions particulières dans les différentes zones)

1. Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions doit être assuré en dehors des voies ouvertes à la circulation publique et dans les conditions prévues par la liste suivante :

- maison d'habitation	: 2 emplacements	} + 1 place par tranche de 4 logements pour l'habitat collectif (visiteurs)
- studio ou 1 pièce en collectif	: 1 emplacement	
- logement 2 ou 3 pièces en collectif	: 1,5 emplacements	
- logement 4 pièces et plus en collectif	: 2 emplacements	

Le total des places exigibles en collectif ne peut être supérieur au double du nombre de logements

- foyer	: 0,75 emplacement par chambre
- hôtel	: 1 emplacement par chambre
- restaurant	: 1 emplacement pour 10 m <sup>2</sup> de salle
- bureau, administration et secteur privé	: 1 emplacement pour 15 m <sup>2</sup>
- salles de cinéma, réunion, conférence, spectacle	: 1 emplacement pour 5 places
- stade	: 1 emplacement pour 20 places
- hôpital, clinique	: 1 emplacement pour 3 lits
- commerce de détail	: 1 emplacement pour 20 m <sup>2</sup>
- grand magasin, café	: 1 emplacement pour 10 m <sup>2</sup>
- artisanat	: 1 emplacement pour 50 m <sup>2</sup>
- industrie, entrepôt	: 1 emplacement pour 5 emplois
- atelier automobile	: 1 emplacement pour 25 m <sup>2</sup>

2. Les surfaces de référence sont des surfaces de plancher ou des surfaces de vente pour les commerces.

La valeur obtenue par le calcul ci-dessus est arrondie à l'unité supérieure.

3. La réalisation de voies publiques et privées permettant la desserte de constructions à usage d'habitation est assujettie à la réalisation en annexe, d'aires de stationnement dans la proportion d'une place pour 15 mètres de voie.

4. Lorsque le pétitionnaire ne peut satisfaire lui-même aux obligations imposées en matière de réalisation d'aires de stationnement, il peut être tenu quitte de ces obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat (100 mètres maximum), de l'acquisition **ou de la location** de places dans un parc privé de stationnement existant ou en cours de réalisation.

5. **A défaut, le pétitionnaire peut être tenu de verser à la commune une participation fixée par le Conseil municipal, en vue de la réalisation de parcs publics de stationnement.**

## Secteur Ua (extrait)

### 1. Eaux usées

Toute construction ou installation nécessitant une évacuation des eaux usées doit être raccordée au réseau collectif d'assainissement.

### 1. Eaux pluviales

Toute construction ou installation nécessitant une évacuation des eaux pluviales doit être raccordée au réseau d'eaux pluviales.

Les aménagements doivent garantir et maîtriser l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau public.

En l'absence d'un réseau d'eaux pluviales, le constructeur doit réaliser sur son terrain et à sa charge, des dispositifs appropriés et proportionnés permettant l'évacuation des eaux pluviales.

### III - Electricité - Téléphone – Télédistribution

Toute construction ou installation nécessitant une alimentation en électricité doit être raccordée au réseau de distribution d'électricité.

Tout nouveau réseau de distribution par câbles doit être réalisé par câble souterrain ou par tout autre technique permettant une dissimulation maximale des fils ou câbles, chaque fois que cela est possible.

Les réseaux définitifs de téléphone, d'électricité et de télédistribution établis dans le périmètre des lotissements et des opérations groupées doivent être réalisés en souterrain.

### ARTICLE Ua 5 - CARACTERISTIQUES DES TERRAINS

Pas de prescription

### ARTICLE Ua 6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

1. Les façades sur rue ou sur toute voie ouverte à la circulation publique des constructions, doivent se situer dans la bande formée par le prolongement des façades sur rue des constructions voisines les plus proches.
2. Cet article ne s'applique pas aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des Services publics ou concourant aux missions des services publics.
3. Cet article ne s'applique pas aux travaux d'amélioration du bâti existant (isolation extérieure, accessibilité, etc...) sous réserve de préserver l'intégrité du domaine public départemental et de respecter les normes PMR s'agissant des cheminements piétons sur domaine public départemental et communal.

### ARTICLE Ua 7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

1. Chaque fois que la parcelle latérale est bâtie d'une construction en limite de propriété, la construction projetée doit être édifée sur cette limite. Cette obligation ne s'applique pas aux constructions susceptibles d'être édifées en deuxième ligne.
2. A moins que le bâtiment à construire ne jouxte la limite parcellaire, la distance comptée

horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché, doit être au moins égale à la moitié de la hauteur sous égout du bâtiment projeté, sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

3. Cet article ne s'applique pas aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou concourant aux missions des services publics.
4. Cet article ne s'applique pas aux travaux d'amélioration du bâti existant (isolation extérieure, accessibilité, etc...).

#### **ARTICLE Ua 8 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE**

1. Les constructions principales non contiguës doivent respecter en tout point une distance minimale entre elles de 4 mètres.
2. Cet article ne s'applique pas aux travaux d'amélioration du bâti existant (isolation extérieure, accessibilité, etc...).

#### **ARTICLE Ua 9 - EMPRISE AU SOL**

Pas de prescription

#### **ARTICLE Ua 10 - HAUTEUR MAXIMUM DES CONSTRUCTIONS**

1. La hauteur de la construction projetée (calculée du terrain naturel à l'égout de la toiture) ne peut excéder 15 mètres.
2. La hauteur maximale hors tout, calculée à partir du terrain naturel, des constructions annexes à l'habitation, non accolées ou non intégrées au bâtiment principal, ne peut dépasser 5 mètres.
3. Les règles de hauteur ne s'appliquent pas aux équipements publics ou de service public ni aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou concourant aux missions des services publics.
4. Cet article ne s'applique pas aux travaux d'amélioration du bâti existant (isolation extérieure, accessibilité, etc...).

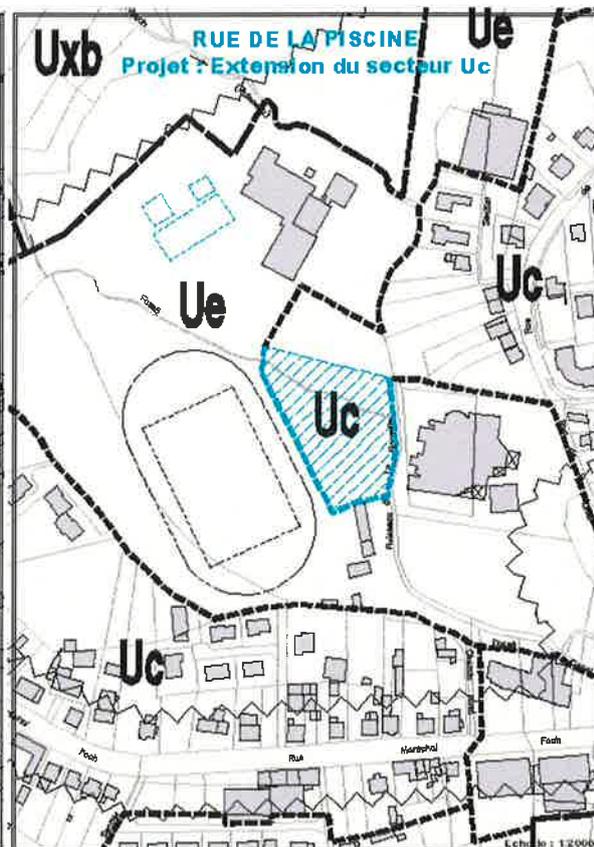
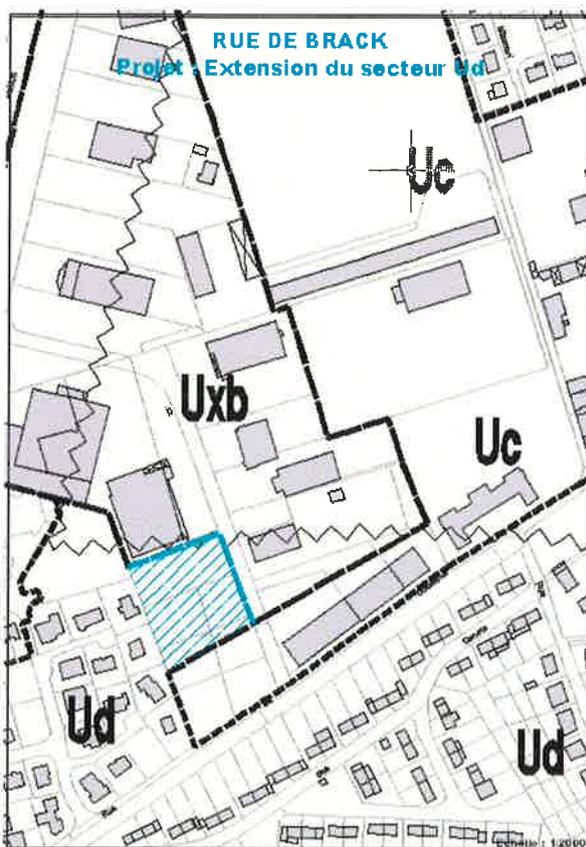
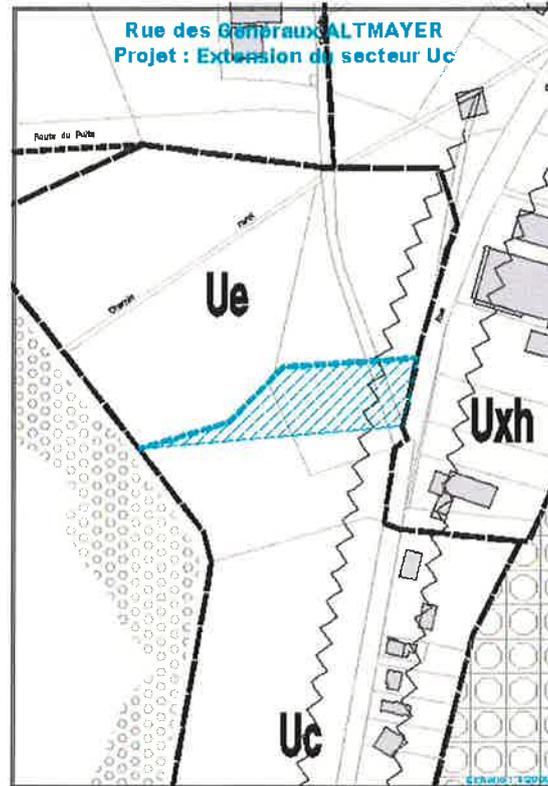
#### **ARTICLE Ua 11 - ASPECT EXTERIEUR**

1. Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si la construction par son volume, ou son aspect extérieur, est de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants notamment à l'unité architecturale du quartier.
2. Les enseignes des occupations du sol admises devront être intégrées aux façades, sans dépasser le faîtage ou l'acrotère.

#### **ARTICLE Ua 12 - STATIONNEMENT**

1. Des aires de stationnement des véhicules correspondant aux besoins des occupations et utilisations du sol doivent être réalisées en dehors des voies publiques, et dans les conditions fixées au Titre I – Dispositions générales – Article 3.
2. En cas d'agrandissement ou de changement de destination de tout ou partie d'une construction existante, les places acquises par l'usage précédent sont déduites du solde de places de stationnement fixées au Titre I - Dispositions générales – Article 3.

PLANS DE ZONAGE



François LOMBARDI  
Commissaire Enquêteur  
ARCHITECTE DPLG  
2, rue St Livier  
57000 METZ  
Tel/fax: 03 87 74 43 43  
Email : lombardi.francois@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Ville de  
***SAINT AVOLD***

14

**ENQUETE PUBLIQUE**  
relative à la modification  
du Plan Local d'Urbanisme

*Du 15 novembre au 15 décembre 2016*

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**  
Partie II : Conclusions

Référence : Tribunal Administratif de STRASBOURG, décision N° E16000230/67 du 17/10/2016

François LOMBARDI  
2 rue ST Livier 57000-METZ

architecte DPLG  
03 87 74 43 43

commissaire enquêteur  
courriel : lombardi.francois@wanadoo.fr

## 8 CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Enquête publique** sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Avold selon décision du 17 octobre 2016 n° E16000230/67

### 8.1- Déroulement général de l'enquête publique

Cette enquête s'est déroulée selon et dans le respect des dispositions des arrêtés municipaux n°260/2016 et n°298/2016 en date du 20 septembre 2016 et du 25 octobre 2016, durant 30 jours entre le 15 novembre 2016 et le 15 décembre 2016 inclus.

Les mesures de publicité se sont faites conformément à la réglementation applicable en la matière. En particulier, les annonces légales et affichages obligatoires, ont servi de support d'informations avant et pendant toute la durée de l'enquête publique (deux insertions dans la presse régionale et dans la presse locale et affichage de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ainsi que l'avis au public sur les panneaux officiels de la commune).

La participation effective de la population lors de cette enquête publique, que ce soit sous la forme orale ou écrite, se résume à la réception d'une **personne qui n'a pas formulé de remarques orales ou écrites.**

Un courrier émanant de la commune de St Avold a été remis au commissaire enquêteur afin d'apporter un complément au projet de modification du PLU sur la partie réglementaire du stationnement.

La consultation des personnes publiques (voir paragraphe 6) n'a apporté qu'un seul avis avec remarques de la part du Conseil Départemental de la Moselle.

Deux administrations ont répondu sans remarques particulières (Chambre d'Agriculture et Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle).

Toutes les remarques formulées ont été analysées et toutes réponses ont été données aux différents points avancés (voir paragraphe 7).

Il n'y a pas eu de remarque inscrite sur le **registre d'enquête publique** qui a été mis à disposition du public en mairie afin de recueillir tous avis des habitants à propos du projet de modification du PLU.

Il est utile de préciser que la participation du public est quasiment inexistante et ce, malgré la communication avec la population concernant le projet de modification avec diffusion officielle par voie de presse (voir paragraphe 2.2.5.), affichage réglementaire en quatre points de la commune (voir paragraphe 2.2.4.), ainsi qu'une communication électronique par le site internet de la commune.

De la sorte, l'information générale antécédente à l'enquête publique diffusée auprès des habitants sur le projet de modification du PLU m'est apparue **suffisante.**

D'autre part, il s'agit d'une **évolution mineure** du Plan Local d'Urbanisme qui porte sur des **ajustements réglementaires, une restructuration mineure des limites de zonages et des ajustements en + et en - de la servitude Monuments Historiques sur la commune.** Les dispositions initiales du projet PLU sont conservées et l'économie générale du document d'urbanisme est sans bouleversement.

Dans ce contexte particulier, l'enquête publique s'est déroulée sans aucune difficulté.

François LOMBARDI  
2 rue ST Livier 57000-METZ

architecte DPLG  
03 87 74 43 43

commissaire enquêteur  
courriel : lombardi.francois@wanadoo.fr

## 8.2- Conclusions sur le déroulement de l'enquête publique

Les dispositions contenues dans ce projet de modification du PLU porte une **incidence mineure** sur le document d'urbanisme de la commune de St Avold.

**Toutes les incertitudes ou imprécisions** contenues dans le dossier initial présenté, ont été levées avec **des compléments d'informations** (pièces écrites et graphiques) fournis avant le début de l'enquête publique.

La commune a mis en place **une information satisfaisante du public** avant l'enquête publique (avis par voie de presse et site internet de la commune) durant le déroulement de l'enquête publique (avis dans la presse par deux publications dans deux journaux différents) et **la mise à disposition de l'ensemble du dossier en mairie avec un registre** pour toutes remarques écrites.

Les personnes publiques associées concernées (PPA) ont transmis leur avis sur ce projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (voir paragraphe 6).

**L'ensemble des demandes spécifiques** initiales du Commissaire Enquêteur (paragraphe 2.2.4) a été pris en considération.

## 8.3- Recommandations à suivre pour la modification du PLU

- ❖ **n°1 (modification règles de stationnement)** : la commune devra veiller à la stricte application des règles du stationnement et n'accepter l'option de la location de places de stationnement que pour les zones urbaines, qu'en cas d'impossibilité technique justifiée et que la location fasse l'objet d'un bail locatif stable et officiel.

**Cette nouvelle disposition proposée par la commune, qui n'est pas de nature à constituer une modification substantielle du document PLU, me conduit à y donner un avis favorable avec recommandation.**

- ❖ **n°2 (modifications règlement article 6-7-8 et 10)**: la commune devra s'assurer que l'application de ces dispositions dérogatoires apportées à ces articles ne constitue pas un détournement des règles applicables. A cet effet, la commune devra veiller, lors de l'instruction de toutes demandes d'autorisation de construire ou d'aménager, que l'usage de cette dérogation soit conforme à la volonté de permettre uniquement l'amélioration du bâti existant (isolation extérieure, accessibilité, etc...) et **ajoutera à cet effet, un alinéa complémentaire dans le règlement des articles 6-7 et 10.**

## 8.4- Impératif à respecter pour la modification du PLU

- ❖ **n°1** : le Conseil Départemental de la Moselle dans son avis (voir annexe n° 14 et le paragraphe 6.2) a fait valoir deux réserves à prendre en compte impérativement.

La commune propose en réponse **la rédaction suivante complétée** à inclure dans l'article 6 du règlement pour les zones Ua à Ue et Ux :

*Cet article ne s'applique pas aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou concourant aux missions des services publics ni aux travaux d'amélioration du bâti existant (isolation extérieure, accessibilité, etc...)*

- **à condition que ces derniers préservent l'intégrité du Domaine Public Départemental**
- **et sous réserve du respect des normes PMR pour les cheminements piétons sur le Domaine Public Départemental**

François LOMBARDI  
2 rue ST Livier 57000-METZ

architecte DPLG  
03 87 74 43 43

commissaire enquêteur  
courriel : lombardi.francois@wanadoo.fr

### 8.5- Recommandations du Commissaire Enquêteur

- ❖ **Suggestion n°1** : afin d'être en cohérence avec les règles d'accessibilité applicables sur l'espace public, je propose que la commune complète l'article 6 du règlement des zones Ua à Ue et Ux par l'ajout du **Domaine Public Communal** pour le respect des normes PMR
- ❖ **Suggestion accessoire n°2** : pour toutes les nouvelles enquêtes publiques à venir, je recommande à la commune de prévoir dès le début de l'enquête un affichage directement visible du domaine public sans obligation d'entrer à l'intérieur des locaux et/ou de prévoir un affichage sur les panneaux publics communaux extérieurs aux bâtiments.

### 8.6- Avis du Commissaire Enquêteur sur le projet de modification du PLU de St Avold

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme procède par divers ajustements ponctuels qui ne modifient que très partiellement l'ensemble du document avec des éléments modificatifs qui n'apportent pas d'évolution notable à l'économie du Plan d'Aménagement et de Développement Durables. Je considère à ce titre, que **la procédure utilisée est justifiée** et que **le contenu du projet ne remet pas en cause le document PLU** applicable sur la commune.

#### Avis du Commissaire Enquêteur sur le contenu du projet de modification du PLU

- les dispositions relatives au stationnement qui proposent d'une part, de supprimer toute participation financière du pétitionnaire conformément aux nouveaux textes législatifs applicables et d'autre part, d'ouvrir la possibilité au pétitionnaire de louer des places de stationnement en remplacement de la réalisation effective pour l'opération envisagée du nombre de places exigées par le règlement du PLU (sous certaines conditions voir les recommandations émises), vont permettre de continuer à rénover et d'améliorer le bâti existant avec une réutilisation plus aisée des dents creuses du contexte urbain. Cette double évolution est conforme aux évolutions législatives désormais traduites dans le Code de l'Urbanisme pour renforcer la densification de cadre urbain. A ce titre, je confirme que les propositions de la commune sur le stationnement vont **dans le bon sens et sont en résonance avec les lois applicables en matière d'urbanisme.**
- les modifications relatives aux trois zones urbaines Uc située rue de la Piscine, Ud située rue de Brack et Ue située rue des Maréchaux ont pour objectif d'étendre les zones urbaines de manière modérée afin de rendre constructible pour de l'habitat, des services ou activités sur des emprises précédemment classées en zone d'équipements ou d'activités. Cette évolution **ne réduit aucunement les espaces naturels ou agricoles du territoire communal** et vise à permettre **l'urbanisation nouvelle dans le cadre bâti actuel** de la commune avec des modulations mineures du zonage. Je considère consécutivement que **les modifications de limites de zonage du PLU sont justifiées** pour permettre à la commune de développer son urbanisation **dans le périmètre bâti actuel** et que ce projet correspond aux attendus des lois SRU, UH, ALUR et ENE en relation avec le Grenelle I et II.
- dérogation en zones urbaines U et Ux pour les articles 6, 7, 8 et 10 du règlement du PLU: les modifications proposées portent d'une part sur les articles 6, 7 et 8 qui règlent les diverses implantations des constructions et d'autre part, sur l'article 10 qui fixent les hauteurs autorisées pour les constructions. Le projet de modification de la commune porte dérogation aux règles actuelles uniquement **pour le bâti existant** afin de permettre, les isolations par l'extérieur et les travaux d'accessibilité y compris la réalisation d'ascenseurs. Je considère que cette possibilité dérogatoire va **dans le bon sens** pour permettre aux constructions existantes de se situer en conformité avec la réglementation thermique 2012 (pour le bâti existant) et la mise en accessibilité pour les locaux qui reçoivent du public.

François LOMBARDI  
2 rue ST Livier 57000-METZ

architecte DPLG  
03 87 74 43 43

commissaire enquêteur  
courriel : lombardi.francois@wanadoo.fr

- suppression et mise en place de servitudes de protection des Monuments Historiques : cette évolution de la liste des servitudes applicables sur le territoire communale est demandée par le service UDAP (Monuments Historiques) de la Moselle. Cette mesure incluse dans le cadre du projet de modification du PLU de la commune n'appelle pas de ma part, de commentaire particulier car elle ne participe que d'un « ajustement administratif ».

En considérant le dossier d'enquête publique pour la modification du PLU, les avis des PPA, les compléments apportés au dossier et toutes les précisions recueillies sur le projet envisagé par la commune de St Avold, l'information préalable au projet, l'information officielle du public, le registre d'enquête sans remarque et la prise en compte du courrier de la commune de St Avold relatif à cette enquête publique, je donne suite à mes réponses, mes conclusions argumentées et mon avis personnel sur le projet de la commune pour la modification de son PLU

**un avis favorable**  
**au projet de modification du PLU**  
  
***de la commune de SAINT AVOLD***  
**sous réserve de prendre en compte**  
**les remarques des paragraphes 8.3 - 8.4 & 8.5**

Etabli à METZ le 12 janvier 2017  
Complété le 06 février 2017

François LOMBARDI  
Commissaire enquêteur

François LOMBARDI  
2 rue ST Livier 57000-METZ

architecte DPLG  
03 87 74 43 43

commissaire enquêteur  
courriel : lombardi.francois@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du mardi 4 avril 2017**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (23)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (7)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
Véronique BOUR-MAS

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothar GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (10)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire  
Mme PISTER à Mme STELMASZYK  
Mme JOHO à M. KIEFFER  
M. WITTMER à M. BRETTNACHER  
M. SLIWINSKI à Mme BOUR-MAS  
Mme HALBWACHS à M. BECKER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (3)**

Mme ELMERICH (non excusée)  
M. LANG (excusé)  
Mme PIGEOT (non excusée)

**3. RECONDUCTION DU PRINCIPE D'ATTRIBUTION DES BOURSES INITIATIVES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017. OCTROI D'UNE BOURSE INITIATIVE A M. THIBAUT MOUTON - EXERCICE 2017**

Exposé de M. GAUDIG, conseiller municipal, rapporteur.

Par délibération du 27 février 2002 point n° 8, le conseil municipal instituait une action intitulée « Bourses Initiatives » en faveur des adolescents et jeunes adultes sous la forme d'une participation financière pour la réalisation d'un projet qu'il soit économique, social, culturel, sportif ou autre.

La commission Vie associative propose de reconduire cette aide financière pour l'exercice 2017 dans les mêmes conditions que les années passées, savoir :

- Aide plafonnée à 1 524,49 €, n'excédant pas 50 % du coût total du projet
- Participation financière attribuée par la ville égale à celle octroyée par le sponsor.

Compte tenu de ce qui précède votre assemblée est appelée à approuver le principe de reconduction des Bourses Initiatives et après avis favorables des commissions compétentes, à accorder la participation financière ci-dessous :

Noms prénoms	Projet	Participation financière Sponsor	Participation financière Ville
MOUTON Thibault	Projet d'études supérieures à l'Université de Michigan	350,00 € Jardins de l'Est	350,00 €

Les crédits seront prévus au budget primitif 2017 au chapitre 65/90 - article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres - Interventions économiques.

---discussion---

Mme IMBAUT constate que pour 2016 seules 2 bourses initiatives ont été attribuées. Elle souligne que pour une commune qui se félicite de soutenir et aider des projets de jeunes, cette participation est faible. Selon elle, sur un budget aussi important que celui de Saint-Avold, la part consacrée aux bourses initiatives pourrait être plus importante.

Elle informe par ailleurs que la procédure d'attribution de ces bourses, pourtant votée, adoptée et mise en place depuis 2002, n'est pas conforme au règlement initial puisque la participation financière du partenaire est devenue la condition pour que la ville participe également ; condition qui n'en était pas une à l'origine.

M. le Maire réplique que la ville aide les jeunes financièrement à chaque fois que la situation le permet et que le projet présenté est jugé recevable. Il tient par ailleurs à rendre hommage à tous ceux qui gèrent la politique de la jeunesse et qui mettent tout en œuvre pour trouver le partenaire qui soutiendra le projet du jeune ; procédure qui, il le rappelle, avait été décidée ainsi à l'époque.

Mme IMBAUT souligne que les époques changent et précise que dans un climat social difficile où les entreprises elles-mêmes rencontrent des difficultés, les solliciter pour une participation financière devient un exercice compliqué. Elle suggère plutôt, si après un certain temps aucun sponsor n'a répondu favorablement, dans ce cas, le dossier présenté par le jeune ne profiterait alors que la participation communale.

M. le Maire réplique que la participation versée doit être significative ; ceci l'amène à dire qu'un plafond minimal pourrait être appliqué pour cela justement. Il charge M. STEINER de réétudier le fonctionnement en tenant compte de la conjoncture actuelle. Il rappelle par ailleurs que l'octroi de ces aides correspond à une volonté de la collectivité, il est donc impératif que celles-ci soient maintenues et que la ville continue à soutenir des projets humanitaires, scolaires ou autres.

Décision du Conseil municipal : Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter : Mme IMBAUT ne participe pas au vote de ce point.

ABSTENTION (2) M. BREM, pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 avril 2017  
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**

(MOSELLE)

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal

**Séance ordinaire du mardi 4 avril 2017****Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (23)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (7)**

René STEINER  
~~Yahia TLEMSANI~~  
 Michel KIEFFER  
 Gabrielle PISTER  
 Christian THIERCY  
 Mireille STELMASZYK  
 Nadine AUDIS  
 Gilbert VUKOJEVIC  
 Véronique BOUR-MAS

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)**

Gérard BRETTNACHER  
 Lothaire GAUDIG  
 Josyane BECKER  
 Antoine PELLEGRINI  
 Sylvain BECKER  
 Anne LAUER  
 Sylvie BOISSENOT  
 Michèle JOHO  
 Pascal HELFENSTEIN  
 Estelle ELMERICH  
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
 Raphaël WITTMER  
 Frédéric SLIWINSKI  
 Sophie HALBWACHS  
 Serge HAYDINGER  
 Jean-Claude BREM  
 Monique IMBAUT  
 Michèle TIRONI-JOUBERT  
 Dominique LANG  
 Patrick MALICK  
 Nathalie PIGEOT  
 Virginie ODDO

**Absents (10)****Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire  
 Mme PISTER à Mme STELMASZYK  
 Mme JOHO à M. KIEFFER  
 M. WITTMER à M. BRETTNACHER  
 M. SLIWINSKI à Mme BOUR-MAS  
 Mme HALBWACHS à M. BECKER  
 Mme TIRONI-JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (3)**

Mme ELMERICH (non excusée)  
 M. LANG (excusé)  
 Mme PIGEOT (non excusée)

**4. ESPACES JEUNES DE LA VILLE :**

- **MODIFICATION DES TARIFS APPLIQUES POUR LES SORTIES.**
- **MODALITES RELATIVES AUX ATELIERS EDUCATIFS MIS EN PLACE A PARTIR DU 24 AVRIL 2017.**

Exposé de M. STEINER, adjoint, rapporteur.

**MODIFICATION DES TARIFS APPLIQUES POUR LES SORTIES :**

En référence à la délibération du Conseil municipal du 31 mars 2009, point n°9, une contribution financière de 5 euros est appliquée à l'enfant inscrit à un espace jeunes désireux de participer à une sortie.

Conformément à la proposition émise par les membres de la commission Vie associative, il est demandé aux membres du Conseil municipal l'approbation d'un nouveau mode tarifaire impliquant les familles dans les sorties organisées par les espaces jeunes selon le principe d'une prise en charge de moitié de chaque prestation et par enfant.

**MODALITES RELATIVES AUX ATELIERS EDUCATIFS MIS EN PLACE A PARTIR DU 24 AVRIL 2017 :**

Avec la volonté d'élargir la multiplicité des activités proposées aux enfants et adolescents inscrits dans les espaces jeunes, tout en leur offrant la possibilité de développer des aptitudes nouvelles, créatrices, éducatives et ludiques, le service Vie associative souhaite l'ouverture, à partir du 24 avril prochain des ateliers éducatifs.

Les modalités relatives à ces ateliers éducatifs sont déclinées ci-après :

- Public concerné : jeunes à jour de leur adhésion.
- L'activité de l'atelier sera proposée selon une thématique, déjà abordée occasionnellement sur les sites ou toute nouvelle avec une spécificité particulière.
- L'encadrement sera assuré par du personnel intramuros compétent, une association ou un organisme privé.
- La mise en place de l'atelier sera conditionnée par l'inscription des jeunes selon un nombre déterminé en adéquation avec l'activité proposée.
- La durée de l'atelier correspondra à un cycle défini par le personnel intervenant en dehors des périodes de vacances scolaires.
- L'atelier éducatif est une action soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des accueils jeunes et ouvre droit à la prestation de service ordinaire.
- La participation financière sollicitée auprès des familles par atelier éducatif et par enfant est de 10 euros.

Considérant la nécessité de promouvoir les espaces jeunes, de susciter leur intérêt et manifester la motivation des jeunes dans la réalisation de projets singuliers,

Avec l'avis favorable de la commission Vie associative, il est demandé aux membres du Conseil municipal l'approbation des points suivants :

- Acceptation de création des ateliers éducatifs selon les principes décrits plus haut ;
- Application du tarif unique de 10 euros par atelier quelle que soit la durée du cycle et par enfant.

----discussion----

Mme IMBAUT souhaite connaître le calcul qui a permis d'obtenir le tarif de 10 euros.

M. STEINER répond qu'il s'agit d'un forfait et précise qu'il n'y a pas de calcul spécifique. Il souligne toutefois que le coût réel est nettement supérieur surtout lorsqu'il est fait appel à un animateur ou à du matériel spécial. Il ajoute que l'application de ce tarif est uniquement par principe et pour que les parents se sentent un peu plus concernés lors des inscriptions.

Mme IMBAUT se demande si l'application de ce tarif va favoriser les inscriptions.

M. STEINER et M. GAUDIG répondent par l'affirmative et soulignent qu'au centre social du WENHECK de nombreux jeunes sont présents et participent aux ateliers proposés.

Mme IMBAUT réplique que les jeunes viennent aujourd'hui car c'est gratuit.

M. STEINER réplique que les sorties sont payantes.

Selon Mme IMBAUT l'application de ce tarif peut représenter des sommes importantes au final pour certaines familles.

M. STEINER explique que la MJC fonctionne ainsi avec l'application de tarifs bien plus élevés. Il précise qu'en tout état de cause un bilan sera établi et s'il s'avère qu'une baisse de la fréquentation est observée du fait de l'application de ce tarif, la situation sera réétudiée.

Mme IMBAUT souhaite savoir quelle est la participation de la CAF pour ces ateliers éducatifs.

M. STEINER explique que la participation de la CAF est variable et dépend du quotient familial sachant que l'enveloppe globale est versée plus tard puisqu'il y a un décalage de plus d'un an avec la CAF.

### Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter 2 abstentions : M. BREM et Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 avril 2017  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

**Séance ordinaire du mardi 4 avril 2017****Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (23)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (7)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
Véronique BOUR-MAS

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER  
Frédérique SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (10)****Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire  
Mme PISTER à Mme STELMASZYK  
Mme JOHO à M. KIEFFER  
M. WITTMER à M. BRETTNACHER  
M. SLIWINSKI à Mme BOUR-MAS  
Mme HALBWACHS à M. BECKER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (3)**

Mme ELMERICH (non excusée)  
M. LANG (excusé)  
Mme PIGEOT (non excusée)

**5. DOMAINE : ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A NEOLIA LORRAINE SIS RUE DU PRE AUX MOINES EN VUE DE LA REALISATION DE PLACES DE STATIONNEMENT**

Exposé de M. THIERCY, adjoint, rapporteur.

Dans le cadre du réaménagement de la rue du Pré aux Moines, la commune souhaite créer huit places de stationnement supplémentaires pour pallier le manque de parking.

Six emplacements se situent sur la parcelle appartenant à NEOLIA LORRAINE et cadastrée :

Ban de Saint-Avold  
Section 19 n°554 – 59a 30ca

De ce fait, la commune a sollicité ce bailleur social afin qu'il cède à l'euro symbolique l'emprise nécessaire à la réalisation du projet.

Dans la mesure où le Directeur Général de NEOLIA Lorraine, M. Jean-Pierre RAYNAUD a accepté les conditions de la vente, vos commissions foncier/opérations immobilières vous proposent :

- a) d'acquérir pour le compte de la commune et à l'euro symbolique une emprise d'environ 3 ares, sous réserve d'arpentage, à détacher de la parcelle d'origine visée ci-dessus ;
- b) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir par devant l'un ou l'autre des deux notaires en résidence à Saint-Avold, sachant que les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune ;

- c) de payer le prix aussitôt après l'accomplissement des formalités de publicité foncière au service de la publicité foncière compétent et après remise d'une copie authentique portant mention de cette publicité ou au vu du certificat du notaire prévu à l'annexe I de l'article D.1617-19 du Code Général des collectivités territoriales sachant que les crédits nécessaires seront à prévoir au chapitre 021 2112/822 du budget primitif 2017.

---discussion---

Mme IMBAUT souhaite savoir si ces places de parking sont destinées aux gens qui habitent dans le secteur.

M. THIERCY répond par l'affirmative.

M BREM rappelle que la ville n'a créé que 6 parking alors que les besoins sont tout autres dans ce secteur.

M. le Maire explique la situation et les raisons qui amène la ville à construire certains parkings. Il indique en effet que les résidents de certains quartiers se garent n'importe où et n'importe comment afin d'éviter les parkings privés payants mis à disposition par les bailleurs. Il précise que dans le cas présent la ville a souhaité profiter des travaux effectués à proximité pour lancer la construction de ces parkings.

M. MALICK souhaite connaître le coût des travaux de ce parking.

M. THIERCY réplique qu'il n'a pas ce détail dans son dossier de séance, d'autant plus qu'ENERGIS intervient également pour l'enfouissement des réseaux.

M. le Maire répond que le coût avoisine 12 000 euros.

#### Décision du Conseil municipal

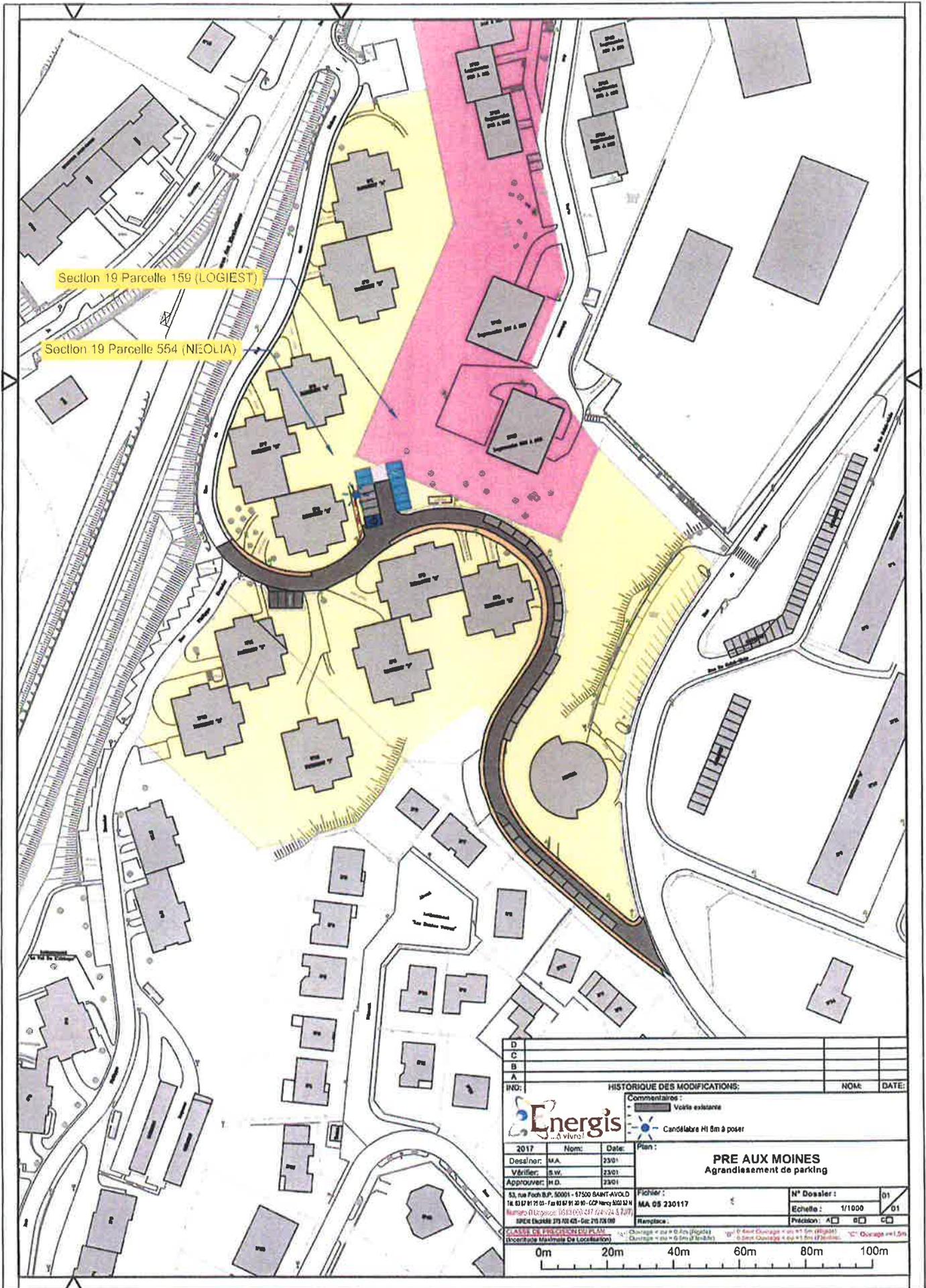
Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 27 avril 2017

Le Maire, *y*



A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**

(MOSELLE)

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal

**Séance ordinaire du mardi 4 avril 2017****Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (23)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (7)**

René STEINER  
 Yahia TLEMSANI  
 Michel KIEFFER  
 Gabrielle PISTER  
 Christian THIERCY  
 Mireille STELMASZYK  
 Nadine AUDIS  
 Gilbert VUKOJEVIC  
 Véronique BOUR-MAS

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)**

Gérard BRETTNACHER  
 Lothaire GAUDIG  
 Josyane BECKER  
 Antoine PELLEGRINI  
 Sylvain BECKER  
 Anne LAUER  
 Sylvie BOISSENOT  
 Michèle JOHO  
 Pascal HELFENSTEIN  
 Estelle ELMERICH  
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
 Raphaël WITTMER  
 Frédéric SLIWINSKI  
 Sophie HALBWACHS  
 Serge HAYDINGER  
 Jean-Claude BREM  
 Monique IMBAUT  
 Michèle TIRONI JOUBERT  
 Dominique LANG  
 Patrick MALICK  
 Nathalie PIGEOT  
 Virginie ODDO

**Absents (10)****Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire  
 Mme PISTER à Mme STELMASZYK  
 Mme JOHO à M. KIEFFER  
 M. WITTMER à M. BRETTNACHER  
 M. SLIWINSKI à Mme BOUR-MAS  
 Mme HALBWACHS à M. BECKER  
 Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (3)**

Mme ELMERICH (non excusée)  
 M. LANG (excusé)  
 Mme PIGEOT (non excusée)

## **6. CARTE SCOLAIRE – RENTREE 2017.** **INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Exposé de Mme BOUR-MAS, adjointe, rapporteur.

M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale, après consultation du Comité technique spécial départemental réuni le 2 février 2017 nous communique les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2017, à savoir :

- Ecole élémentaire Wenheck : attribution du 7<sup>ème</sup> poste élémentaire, 8<sup>ème</sup> poste de l'école
- Ecole élémentaire La Carrière : retrait du 6<sup>ème</sup> poste élémentaire, 7<sup>ème</sup> poste de l'école

Des éléments d'information ont été fournis à l'Inspection académique en date du 10 mars 2017 concernant l'école élémentaire La Carrière.

En effet, même si les prévisions d'effectifs sont à la baisse, il convient de rappeler que cet établissement est situé dans un quartier en zone sensible, dépendant d'ailleurs des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la « Politique de la ville. Il est à noter que la plupart des enfants scolarisés dans cette école sont issus d'une population d'origine étrangère et peuvent intégrer une CLIN présente au sein de l'établissement.

De plus, un ambitieux projet de réaménagement immobilier, visant à améliorer le cadre de vie de ce quartier vient d'être validé et présenté en partenariat avec les représentants du logement social.

Nous exprimons par conséquent notre désaccord et notre mécontentement quant à cette mesure qui vise, une fois encore à pénaliser les élèves en ne prenant pas en compte les conditions d'apprentissage et d'épanouissement scolaire.

---discussion---

A la question de Mme IMBAUT de savoir quel est le projet « ambitieux » dont il est fait référence ci-dessus, M. le Maire répond qu'il s'agit du projet Moselis.

\*\*\*\*\*

L'assemblée a pris connaissance de la présente information.

\*\*\*\*\*

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 5 avril 2017

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

*[Handwritten signature in blue ink]*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du mardi 4 avril 2017**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (23)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (7)**

René STEINER  
Vahia-TLEMSANI  
Michel KIEFFER  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC  
Véronique BOUR-MAS

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Michèle JOHO  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle-ELMERICH  
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (10)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire  
Mme PISTER à Mme STELMASZYK  
Mme JOHO à M. KIEFFER  
M. WITTMER à M. BRETTNACHER  
M. SLIWINSKI à Mme BOUR-MAS  
Mme HALBWACHS à M. BECKER  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (3)**

Mme ELMERICH (non excusée)  
M. LANG (excusé)  
Mme PIGEOT (non excusée)

**7. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L-2122-22 ET L-2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Exposé de M. STEINER, adjoint, rapporteur.

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises en application des délégations que vous avez accordées à M. le Maire par délibération du 8 avril 2014 (point n°2).

Il s'agit de :

**1. Défense des intérêts de la commune.**

- Affaire SA HLM Logi est c/Commune de Saint-Avold- TA de Strasbourg.  
Demande d'annulation arrêté n°15-031 du 30 Décembre 2015 - En attente de date d'audience – défense assurée par M SCHACH.
- Affaire Préfecture de Moselle c/Ville de Saint-Avold – TGI de Sarreguemines – demande d'annulation délibération attribuant les baux de chasse - En attente de date d'audience – Défense assurée par M. DEFAY-BARDON
- Affaire MECHLOUF Zohra c/Ville de Saint-Avold – CAA de Nancy – Demande d'indemnisation – En attente de date d'audience – Défense assurée par M. DEFAY-BARDON

## 2. La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT (€)	Montant TTC (€)	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification du marché
Mission de contrôle technique pour la création d'un préau à Dourd'Hal	950,00	1 140,00	APAVE - Agence de Metz Metz Technopole 8, Rue Pierre Simon de Laplace - BP 65175 57075 METZ CEDEX 03	03/05/2016
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une convention de participation pour les risques santé et prévoyance	4 400,00	5 280,00	ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES 10 Rue du colisée 75008 PARIS	19/05/2016
Avenant n°2 au marché de transport scolaire lot 1 : divers trajets	36,40	43,25	TRANSDEV GRAND EST 92C Rue des Généraux Altmayer - BP 40075 57502 SAINT-AVOLD CEDEX	20/05/2016
<b>Entretien des espaces verts</b>				
Lot1 : Carriere - Wenheck		3 010,00 net mensuel	SAINT NABOR SERVICES 94 Rue des Généraux Altmayer - BP 90308 57508 SAINT-AVOLD	01/07/2016
Lot 2 : Ville Nord : Clairière - Crusem - Langacker		3 001,67 net mensuel	SAINT NABOR SERVICES 94 Rue des Généraux Altmayer - BP 90308 57508 SAINT-AVOLD	01/07/2016
Lot 3 : Huchet - Dourd'hal -Nécropole - Basilique		3 024,00 net mensuel	SAINT NABOR SERVICES 94 Rue des Généraux Altmayer - BP 90308 57508 SAINT-AVOLD	01/07/2016
<b>Transports scolaires</b>				
Lot 1 : divers trajets	Maxi 90 000,00	Maxi 108 540,00	TRANSDEV GRAND EST 92C Rue des Généraux Altmayer - BP 40075 57502 SAINT-AVOLD CEDEX	12/08/2016
Lot 2 : cantines	Maxi 70 000,00	Maxi 108 540,00	TRANSDEV GRAND EST 92C Rue des Généraux Altmayer - BP 40075 57502 SAINT-AVOLD CEDEX	12/08/2016
Avenant N°1 au marché de transport scolaire Lot 2 : Cantines	pas d'incidence financière		TRANSDEV GRAND EST 92C Rue des Généraux Altmayer - BP 40075 57502 SAINT-AVOLD CEDEX	20/09/2016
Entretien des espaces fleuris et décorations florales	129 941,55	155 929,86	Jardinerie LEHNHARD 12 Bis, passage des poilus 57500 SAINT-AVOLD	27/09/2016
Fourniture de produit de traitement pour la viabilité hivernale	Maxi 205 000,00	Maxi 247 230,00	LOTZ TP 40 Avenue Foch 57730 FOLSCHVILLER	08/11/2016

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT (€)	Montant TTC (€)	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification du marché
<b>Viabilité hivernale</b>				
Lot 1 : prestations de déneigement sur la voirie	maxi 155 000,00	maxi 186 930,00	BATI TP 21 Rue de Brack 57500 SAINT-AVOLD	08/11/2016
Lot 2 : prestations de déneigement sur parkings et trottoirs	maxi 35 000,00	maxi 42 210,00	SAINT NABOR SERVICES 94 Rue des Généraux Altmayer - BP 90308 57508 SAINT-AVOLD	08/11/2016
<b>Autres</b>				
Maintenance des ascenseurs et monte charges de la Ville	1 980,00	2 376,00	OTIS Parc des Forges 34 Rue Jacobi Netter 67200 STRASBOURG	24/01/2017
Prestation de marquage	Maxi 30 000,00	Maxi 36 000,00	MOSELLE SIGNALISATION 4/1 Rue Alexandre Dreux 57730 FOLSCHVILLER	03/02/2017

### 3. Indemnisation des sinistres par les assureurs

Assureurs	Montant des indemnisations (€)	Date des sinistres	Objet
Compagnie SMACL contrat « Multirisques »	2 579,90	14.01.2013	Candélabre détérioré au parc du Tyrol par un véhicule appartenant à M. SCHREINER.
	4 959,95	02.06.2014	Candélabre détérioré rue de Gaulle par un véhicule appartenant à DAUPHIN Anne.
	419,59	06.06.2014	Vitre brisée à L'Agora (location de la salle par M CEYLAN Ferhat).
Compagnie ALLIANZ contrat « Multirisques »	7 050	11.07.2014	Dégâts des eaux + Dommages électriques suite à un orage (Eglise Wenheck, centre culturel, centre aéré, conservatoire, Agora, maternelle Jeanne d'Arc, club house rugby, maternelle Carrière)
	14 132,57	29.11.2014	Sinistre vandalisme au foyer du Wenheck.
	44 895,39	15.12.2014	Monument aux morts détérioré rue des Alliés par Monsieur KOCH.
	2 459,95	04.02.2015	Candélabre détérioré rue Poincaré par un véhicule non identifié.
	1 666,61	21.04.2015	Deux mâts + panneaux de signalisations endommagés au rond point de l'Europe par M QUACH Chi-Khi.
	5 181,00	22.04.2015	Vol avec effraction au centre aéré, rue de l'Ermitage (remplacement de deux portes et d'un ordinateur).
Compagnie SMACL contrat « Flotte automobile »	248,53	22.04.2015	Vol avec effraction au centre aéré, rue de l'Ermitage : (vol des clés des véhicules CK 012 FF et CT 838 VN).

Assureurs	Montant des indemnisations (€)	Date des sinistres	Objet
Compagnie ALLIANZ contrat « Multirisques »	2 534,35	11.05.2015	Candélabre détérioré à l'angle de la rue Hirschauer et de la rue de la Montagne par un véhicule non identifié.
SMACL Contrat « Protection juridique »	2 000,00	15.06.2015	Litige Mme MECHLOUF.
Compagnie ALLIANZ contrat « Multirisques »	1 684,49	17.07.2015	2 vitres brisées à L'Agora (location de la salle par l'association des ouvriers des fêtes de BIDDING).
	6 594,00	28.08.2015	Dégât des eaux à la cantine scolaire - Immeuble Les Colonnades.
Intermutuelle Assistance - SMACL	96,70	Octobre 2015	Remboursement de billets de train suite à une panne du véhicule Peugeot immatriculé 36 AWY 57 appartenant à la ville.
Compagnie SMACL contrat « Flotte automobile »	250,00	12.10.2015	Remboursement de la franchise suite à un sinistre non responsable concernant le véhicule BD 263 SK appartenant à la ville.
MDARD	1 465,52	12.11.2015	Mât de feux tricolores endommagé par M. El FEDDAOUI Mustapha, rue Foch.
PACIFICA	8 200,54	04.12.2015	Remplacement de deux candélabres détériorés rue Hirschauer par un véhicule conduit par M. Jean-Marie BOUR
Compagnie ALLIANZ contrat « Multirisques »	3 480,27	04.05.2016	Candélabre et feux piétons détériorés avenue Patton par un véhicule non identifié.
CREDIT MUTUEL	2 413,82	14.05.2016	Candélabre détérioré par M. RUANT, au rond-point Nord.
	133,70	22.05.2016	Mât de panneau de signalisation endommagé, rue Lavoisier.
MACIF	1 605,86	26.08.2016	Remplacement d'une barrière de protection détériorée à l'intersection du Passage des Poilus et de la rue des Alliés.
ALLIANZ	1 738,00	20.09.2016	Dégât des eaux, immeuble 5 rue Pasteur.

#### 4. Signature de contrat - ligne de trésorerie

Contrat de ligne de trésorerie utilisable par tirages, avec La Banque Postale Paris, en date du 10 octobre 2016 :

- Pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie
- Montant : 500 000,00 euros
- Durée : 364 jours à compter du 24 novembre 2016
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0,91% l'an
- Paiement trimestriel des intérêts

- Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Commission d'engagement : 750,00 euros
- Commission de non utilisation : 0,10% l'an
- Modalités d'utilisation : tirages/versements –procédure de crédit d'office
- Montant minimum : 10 000 euros par tirage

#### 5. Renonciations à l'exercice du droit de préemption

DIA N°	Reçu le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance	Non préemption	Préemption
4486	02/05/16	Javier SAN MIGUEL	Rue Jacques Cartier	14ca	02/05/16	
4487	03/05/16	SNI STE BARBE	7 rue des Mésanges	6a53	12/05/16	
4488	03/05/16	STE STE BARBE	9 rue du Chevreuil	7a24	12/05/16	
4489	03/05/16	SCI DU GROS HETRE	28 rue du Gros Hêtre	75a48	12/05/16	
4490	06/05/16	Christophe BECKER	36 rue Principale	3a74	12/05/16	
4491	06/05/16	SCI ALABAL	Rue en Verrerie	8a	12/05/16	
4492	10/05/16	SNI STE BARBE	7 rue du Chevreuil	7a45	12/05/16	
4493	10/05/16	SNI STE BARBE	8 rue de Verdun	16a23	12/05/16	
4494	11/05/16	Philippe ROUSSEAUX	Rue de Verdun	3ca	12/05/16	
4495	10/05/16	Alain DEGUEN	52 Bld de Lorraine	7a74	12/05/16	
4496	13/05/16	Peggy REICHLÉ	7rue de la Forêt	10a02	17/05/16	
4497	14/05/16	Anne Marie MATZEK	1 rue de Nevers	7a82	26/05/16	
4498	14/05/16	M et Mme Romain SCHMITT	17 rue Léopold Durand	5a85	26/05/16	
4499	20/05/16	Georges JOVIC	20 Impasse des Roseaux	7a47	26/05/16	
4500	24/05/16	Joël FOUBERT	48 boulevard de Lorraine	22a34	26/05/16	
4501	25/05/16	SCI CLEMENCEAU	4 avenue Clémenceau	3a64	09/06/16	
4502	25/05/16	SNI STE BARBE	11 rue du Chevreuil	9a33	09/06/16	
4503	26/05/16	Djuradj JOVIC et Anne GLITA	20 rue des Genêts	3a55	09/06/16	
4504	28/05/16	SCI BOULEVARD DE LORRAINE	76 boulevard de Lorraine	12a42	09/06/16	
4505	27/05/16	Emilie DOSDA	3 lotissement les Capucines	5a20	09/06/16	
4506	31/05/16	SCI CONCORDE	26 avenue Georges Clémenceau	4a76	09/06/16	
4507	01/06/16	SCI LA GLYCINE	3 rue du 27 novembre	6a74	09/09/16	
4508	31/05/16	Romain SCHMITT et Myriam KREMER	17 rue Léopold Durand	5a85	09/06/16	
4509	02/06/16	Gérard HENRY et Evelyne SILVESTRE	14 rue de Reims	5a76	09/06/16	
4510	04/06/16	Ste STE BARBE	11 rue des Loriots	4a70	09/06/16	
4511	06/06/16	CONSORTS ALBRECHT	4 rue des Mugnets	6a49	09/06/16	
4512	07/06/16	SNI STE BARBE	11 E rue du Chevreuil	9a33	09/06/16	
4513	07/06/16	SNI STE BARBE	9 E rue du Chevreuil	7a24	09/06/16	
4514	07/06/16	CONSORTS LAZARO	8 Chemin du Felsberg	7a53	09/06/16	
4515	13/06/16	CONSORTS FISCH	22rue de la Chapelle	13a35	23/06/16	
4516	13/06/16	Christian BARO	5 rue Raymond Pitet	49a17	23/06/16	
4517	16/06/16	MAGNUM IMMOBILIERE	35 rue Poincaré	1a76	23/06/16	
4518	16/06/16	Jean WEISS	17 rue Principale Dourd'hal	1a83	23/06/16	
4519	02/06/16	ASSOCIATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES D'ALSACE ET DE LORRAINE	11 rue de la Carrière	17a48	23/06/16	

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Conte- nance	Non préemption	Préemption
4520	02/06/16	ASSOCIATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES D'ALSACE ET DE LORRAINE	11 rue de la Carrière	17a48	23/06/16	
4521	20/06/16	SNI STE BARBE	8 rue de Verdun	16a23	23/06/16	
4522	20/06/16	Michel BRISARD et Isabelle REITER	2 impasse Franklin	5a54	23/06/16	
4523	20/06/16	CAISSE D'EPARGNE	63/65 rue Hirschauer	11a15	23/06/16	
4524	21/06/16	SNI STE BARBE	21 rue des Aubépines	7a15	23/06/16	
4525	22/06/16	M et Mme Belakacem LALMI	10 rue Poincaré	2a28	07/07/16	
4526	28/06/16	M et Mme Gaston HAUCK	20 rue de Loriot	6a95	07/07/16	
4527	29/06/16	M et Mme Robert BOUSCH	Rue de Maillane	38a01	07/07/16	
4528	29/06/16	SNC STE BARBE	11 rue du Chevreuil	9a33	07/07/16	
4529	30/06/16	CONSORTS TREVISAN	3 rue Mangin	1a71	07/07/16	
4530	03/07/16	CONSORTS MOUTH	Avenue Clémenceau	6a93	07/07/16	
4531	02/07/16	SCI CLAMM	63 rue Hirschauer	11a15	07/07/16	
4532	05/07/16	CONSORTS BECIU	6 avenue Principale	5a05	07/07/16	
4533	05/07/16	Frédéric SANDRE	Dourd'hal	3a99	07/07/16	
4534	01/07/16	STE CORA	Rue du Gal Mangin	99a27	07/07/16	
4535	08/07/16	SCI PASSAWA	Rue de l'Etang	5a67	08/07/16	
4536	12/07/16	SCI STIL IMMO	12 rue de Nevers	5a73	08/08/16	
4537	16/07/16	Hélène HEPP	7 rue des Mauves	6a41	08/08/16	
4538	15/07/16	Andrée BRAUN	20 rue du Gal Mangin	4a07	08/08/16	
4539	20/07/16	Thomas BOUSSER et Gisèle BACH	24 rue du Gal Mangin	1a99	08/08/16	
4540	21/07/16	Raphael WITTMER	3 rue des Fauvettes	5a69	08/08/16	
4541	22/07/16	M et Mme Didier HANNAUX	20 chemin des Brasseurs	54a83	08/08/16	
4542	22/07/16	SCI PIANON	22 rue du Gal Mangin	3a13	08/08/16	
4543	28/07/16	M et Mme J.Pierre LEYENDECKER	9 rue du Point du Jour	7a96	08/08/16	
4544	02/08/16	M et Mme Auguste MAGIN et Elisabeth MANGIN	15 rue des Tanneurs	1a62	08/08/16	
4545	04/08/16	Michel DECONINCK	9A rue Verlaine	16a26	08/08/16	
4546	04/08/16	Jacques FERSING	3 rue des Roses	6a67	18/08/16	
4547	04/08/16	BIG PROPERTY	63-65 rue Hirschauer	11a15	18/08/16	
4548	04/08/16	M et Mme Gilbert BETTI	22 impasse de la Basilique	5a76	18/08/16	
4549	09/08/16	Sylvain GIESEN	6 rue des Liserons	6a20	18/08/16	
4550	09/08/16	M et Mme Théophile GLOFF	61 Bld de Lorraine	9a51	18/08/16	
4551	00/08/16	Paul BOECKLER	Rue de la Chapelle	7a79	18/08/16	
4552	16/08/16	Epoux Marcel MATZ	34 rue de la Vallée	8a38	18/08/16	
4553	17/08/16	Consorts ALLIEVI	10 rue des Roses	7a06	18/08/16	
4554	23/08/16	SNI STE BARBE	11c rue du Chevreuil	9a33	08/09/16	
4555	23/08/16	SNI STE BARBE	7 rue du Chevreuil	7a45	08/09/16	
4556	25/08/16	Vincent NICOLLE	4 avenue Clémenceau	3a64	08/09/16	
4557	25/08/16	SCI STILL'IMMO	Rue de Nevers	3a28	08/09/16	
4558	25/08/16	Pierre LASOTTA et Elisabeth THILL	11 rue de la Forêt	48a05	08/09/16	
4559	27/08/16	François MARTIN	7 rue Raymond Pitet	49a17	08/09/16	
4560	26/08/16	SCI CLIO	Boulevard de Lorraine	5a65	08/09/16	

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance	Non préemption	Préemption
4561	06/09/16	M et Mme Alfred BUND	5 rue du Lac	3a79	08/09/16	
4562	06/09/16	Alain BOURREAU et M et Mme Bruno ATAMANIUK	7 rue du Transvaal	2a06	08/09/16	
4563	15/09/16	Sté STE BARBE	9 rue du Chevreuil	7a24	22/09/16	
4564	15/09/16	SA PEAK FRANCE	Europort	77a29	16/09/16	
4565	15/09/16	Nicolas SIEBERT	19 rue des Jardins	5a85	22/09/16	
4566	15/09/16	CONSORTS GROSSE	36 rue de la Clairière	6a18	22/09/16	
4567	15/09/16	Blandine COURTE	Rue Jacques Cartier	23ca	22/09/16	
4568	20/09/16	Roseline INGARDIN et Fabrice et Jean -Michel HUET	52 rue des Coccinelles	6a01	22/09/16	
4569	26/09/16	François MARTIN	7 rue Raymond Pitet	49a19	27/09/16	
4570	30/09/16	Daniel et Leo RADIGON	3 rue des Piverts	5a54	06/10/16	
4571	04/10/16	JCD CONSEIL	Lot le Vermont	6a65	06/10/16	
4572	06/10/16	Philippe ROUSSEAUX	9 rue de Verdun	7a62	10/10/16	
4573	07/10/16	Cedric DEROCH et Muriel CARRICCIA	15 rue d'Orléans	6a34	20/10/16	
4574	12/10/16	SAS HUMMER PLASTIQUES	Avenue Patton -route de Carling	1ha44a50	13/10/16	
4575	11/10/16	SAS SUEZ	101 rue des Généraux Altmayer	77a48	20/10/16	
4576	12/10/16	Louise SCHWEDT	5 avenue Principale	5a13	20/10/16	
4577	13/10/16	M et Mme Kemal OZKOK	5 rue de L'Hopital	76ca	20/10/16	
4578	15/10/16	IMPRIM STARCOLOR	Place St Nabor	3a21	20/10/16	
4579	17/10/16	CONSORTS IMBAUT	1 rue des Pensées	11a32	20/10/16	
4580	17/10/16	SCI POINCARE	27 rue Poincaré	2a29	20/10/16	
4581	19/10/16	Guy DAUPHIN ENVIRONNEMENT	100 rue des Généraux Altmayer	2ha85a34	03/11/16	
4582	27/10/16	CONSORTS PIECHUR	4 impasse de Roubaix	5a67ca	03/11/16	
4583	04/11/16	Thierry BRUN	1 Parc du Tyrol	12a73	17/11/16	
4584	07/11/16	CONSORTS KLEIN	53 rue des Genêts	3a96	17/11/16	
4585	08/11/16	Christine JAGER	20rue du Point du Jour	9a18	17/11/16	
4586	09/11/16	CONSORTS KOLACKI	8 impasse de Nice	9a57	17/11/16	
4587	10/11/16	Alain GUIADER-WALASTER	3 chemin St Pirmin	20a14	17/11/16	
4588	10/11/16	CONSORTS LOTH	10 lotissement les Capucines	6a35	17/11/16	
4589	10/11/16	KROPFITSCH-SCALLER	17impasse de la Basilique	3a67	17/11/16	
4590	10/11/16	Guy LUTTICH	4 rue des Chardonnerets	6a53	17/11/16	
4591	14/11/16	Sébastien D'AMICO	1 rue de St Malo	27a49	14/11/16	
4592	14/11/16	M et Mme Kemal OZKOK	5 rue de L'Hôpital	1a76	14/11/16	
4593	14/11/16	SCI CERISE	12 rue Lemire	7a56	17/11/16	
4594	15/11/16	Yvonne BRUNNER	32 chemin des Brasseurs	13a83	17/11/16	
4595	17/11/16	Simone HAHN	40Parc Tyrol	7a11	01/12/16	
4596	21/11/16	Jerôme NOWICKI	90c rue des Généraux Altmayer	14a66	01/12/16	
4597	23/11/16	Hary GAUTIER	5 rue des Mauves	5a56	01/12/16	
4598	24/11/16	Marie Claire HILT	7 rue du Baron Kister	4a47	24/11/16	
4599	24/11/16	M et Mme Daniel CONI	11 place de la Victoire	3a20	01/12/16	
4600	26/11/16	FONCIERE CHABRIERE	Rue du Mal Foch	12a87	01/12/16	
4601	29/11/16	SCI GALERIE L'ETOILE	Rue Hirschauer	12a55	01/12/16	
4602	25/11/16	Jean Luc OREFICE	20 rue de Maillane	6a34	01/12/16	
4603	29/11/16	Nicolas NEIS ET Stéphanie RICHARD	68 rue Hirschauer	1a03	01/12/16	

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance	Non préemption	Préemption
4604	30/11/16	SCI ADGE	4 rue des Moulins	14a07	01/12/16	
4605	30/11/16	CONSORTS PODSIADLO	4 rue Nicolas Dicop	5a89	01/12/16	
4606	02/12/16	SNI STE BARBE	Rue d'Arras	93ca	15/12/16	
4607	03/12/16	M et Mme Albert MEYER	3 rue des Hortensias	6a20	15/12/16	
4608	06/12/16	CONSORTS HERTZOG	3 impasse Descartes	5a98	15/12/16	
4609	07/12/16	Slimane BOUABDALLAH	10 rue St Exupéry	2a09	15/12/16	
4610	08/12/16	SARL T'	Lotissement les Cerises	1a72	15/12/16	
4611	12/12/16	Yvonne BURTIN	16 rue du Point du Jour	8a23	15/12/16	
4612	12/12/16	PIERRARD GROUP	98 rue des Gaux Altmayer	7a29	15/12/16	
4613	12/12/16	PIERRARD GROUP	98 rue des Gaux Altmayer	7a29	15/12/16	
4614	12/12/16	GROUPE BROVEDANI	Chemin St Pirmin	27a11	15/12/16	
4615	12/12/16	Raymond THEOPHILE	15 route de Porcelette	5a36	15/12/16	
4616	13/12/16	SCI HEVAL	15 rue du 27 novembre	4a92	15/12/16	
4617	15/12/16	Raymonde et Joele CALMETTE	3 rue des Chardonniers	6A75	05 :01 :16	
4618	15/12/16	2DN	Rue du Mal Foch	1ha2a 87ca	16/12/16	
4619	15/12/16	SCI PIANON	22 rue du Gal Mangin	3a13c a	16/12/16	
4620	15/12/16	SCI DES HETRES	Rue du 27 Novembre carrefour Wenheck	31a20	05/01/17	
4621	21/12/16	Achille BIGEL et Renée TRIBOUT	Rue du Gal Mangin	8a64	05/01/17	
4622	22/12/16	M et Mme Patrice MAIRE	6 impasse des Champs	5a27	05/01/17	
4623	23/12/16	SAS A2DN	Rue du Mal Foch	1ha12 a87ca	05/01/17	
4624	23/12/16	CONSORTS COLLERY et SOUPEZ	7 rue de Québec	3a49	05/01/17	
4625	23/12/16	Damien CARUSO	7 rue du Gal Mangin	20a20	05/01/17	
4626	29/12/16	SNF SAS	Europort	96a87	05/01/17	
4627	30/12/16	Corinne REISSE	27 avenue Clémenceau	4a96	05/01/17	
4628	05/01/17	M et Mme Jean-Marc PERRET	56 les Coccinelles	6a36	19/01/17	
4629	05/01/17	Jean SAAS et Sabine PIVESSO	10 rue du Gal Mangin	23a46	19/01/17	
4630	11/01/17	M et Mme Roger COSQUER	4-6 rue Mal Joffre	23a46	19/01/17	
4631	13/01/17	CARMI EST	Rue des Bruyères	4a97	19/01/17	
4632	18/01/17	M et Mme Bruno VERRI	31 rue de Tour	7a36	19/01/17	
4633	20/01/17	CONSORTS MARTIN	48 rue Principale	21a83	26/01/17	
4634	25/01/17	Yves BENNETON	3 rue Verlaine	29a29	26/01/17	
4635	01/02/17	Guy DENICOLO	19 rue du Saut du Lièvre	11a01	16/02/17	
4636	01/02/17	M et Mme Georges STEININGER	21 rue Emile Pierrard	8a98	16/02/17	
4637	01/02/17	SCI LES COTEAUX DU FELSBERG	Chemin du Felsberg	16a 59	16/02/17	
4638	04/02/17	J PLJEVALCIC et S DECHOUX	Lot le Vallon	4a20	16/02/17	
4639	08/02/17	SARL EURO ENTREPRISE	Dourd'hal	40a58	16/02/17	
4640	09/02/17	Bernard et Dominique HENRI	8 quartier Niedeck	6a07	09/02/17	
4641	10/02/17	Amélie VERRIER	32 rue du Gal Mangin	4a92	16/02/17	
4642	10/02/17	CONSORTS OLEJNICZAK	5 rue des Marronniers	5a79	16/02/17	

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance	Non préemption	Préemption
4643	14/02/17	CONSORTS RANSON	46 rue des Coccinelles	5a45	16/02/17	
4644	21/02/17	Hubert PORTE	Burgerwald	44a38	09/03/17	
4645	28/02/17	CONSORTS HANNEWALD	45 quartier Niedeck	5a74	09/03/17	
4646	28/02/17	Gérard MARX	46 rue du Lac	8a83	09/03/17	
4647	28/02/17	SCI EVO	23-25 rue du Gal Mangin	40a35	09/03/17	
4648	07/03/17	Damien CARUSO	7 rue du Gal Mangin	20a20	09/03/17	
4649	07/03/17	Daniel WASMER	Chemin de la Cascade	5a70	09/03/17	

## 5. Convention d'occupation à titre précaire et révocable

LIEUDIT	Coordonnées locataires	Date de la convention	Montant redevance annuelle
QUARTIER NIEDECK	DOEBLER Angèle 6 Quartier Niedeck	31 août 1979	18,10 €
KLEIN STOCKHELLER	KOENIG Christian 6 Impasse Stockheller	20 novembre 2000	7,60 €
	MOLL Eugène 7 Impasse Stockheller	30 octobre 2000	7,60 €
	DECHOUX André 8 Impasse Stockheller	20 septembre 1976	7,60 €
CITE EMILE HUCHET	BOUSTER Jean-François 1 rue des Asters	28 juin 2010	25,55 €
	HAAG Sébastien 5 rue des Lys	28 octobre 2013	25,55 €
	FOURMANN Maxime 7 rue des Lys	28 octobre 2013	25,55 €
RUE DE LA PISCINE	GUERZONI Roland 9c, rue de la Chapelle	24 février 2014	7,60 €
TERRAINS DIVERS SUR BAN DE SAINT-AVOLD ET DOURD'HAL	DELANGÉ Jean-Yves 2 rue Poincaré	1 <sup>er</sup> mars 2006	23,50 €
	URSCHEL Maryse 12 Passage des Poilus	1 <sup>er</sup> mars 1984	14,00 €
	AFAEI 2 En Verrerie	21 janvier 1991	86,60 €
	SYNDICAT DES APICULTEURS M. PISTER 20 rue de la Forêt	6 août 1997	11,65 €
	STARCK Renée 3 Chemin du Bleiberg	29 novembre 2005	123,35 €
LOCATION BOXES DE STATIONNEMENT RUE DES AMERICAINS	SADDOUGUI Karim 64 rue de la Carrière	22 février 2007	15,85 €
	BOUSSERT Pierre 64, rue des Américains	10 mars 2015	213,60 €
	SADDI Valentino 69, rue des Américains	10 mars 2015	213,60 €
LOCATION BOXES DE STATIONNEMENT PARKING MERTZELLE	JODEXNIS Vincent MANHATTAN CAFE'T 39, rue Poincaré	5 mars 2015	213,60 €
	PARIZOT William 1 rue de la Mertzelle	11 février 2004	213,50 €
	LAZARO Raphaël 6 Place de la Victoire	10 janvier 2002	213,50 €
	MERLE Jean-Claude 2 rue de la Mertzelle	19 mars 2004	213,50 €
	SARL KAMIN François 6 rue Poincaré	18 janvier 2012	213,50 €

LIEUDIT	Coordonnées locataires	Date convention	Montant redevance annuelle
NICKELSCHMITH PFUHL PARC DU TYROL	WILMOUTH André 44 Parc du Tyrol	14 mai 2012	7,60 €
JARDINS CHEMIN SAINT-HILAIRE	TERRANA Priscilla 39/118 Chemin St-Hilaire	17 avril 2012	7,60 €
	GIGOUT Nadine 41/111 Chemin St-Hilaire	24 avril 2013	7,60 €
	BOUGHEBRI Ali 41/112 Chemin St-Hilaire	30 mai 2012	7,60 €
	BATLANI Mohamed 47/95 Chemin St-Hilaire	17 mai 1987 et 10 octobre 2000	30,40 €
SNACKS	Snack Place Collin a) Sàrl KAMIN Le Chalet Kamin Année 2016 _____	29 juillet 2004	482,40 €
	b) CACI Mickaël Chez Mika à/c du 1er janvier 2017	mars 2017	482,40 €
	M. ARSLAN Erdomus SNACK POINT Rue de la Chapelle	11 décembre 2012	964,80 €
MANÈGE	FOERTSCH Dolorès Manège Place Collin	18 juin 2014	843,00 €

6. Concessions cimetièrre  
Tableau (14 pages annexées)

---d i s c u s s i o n---

Mme IMBAUT souhaite des éclaircissements concernant l'affaire : Préfecture de Moselle c/Ville de Saint-Avold - demande d'annulation de la délibération attribuant les baux de chasse.

M. STEINER explique que l'association impliquée dans les baux de chasse n'était pas légale car n'était pas homologuée.

M. BREM s'étonne des montants des marchés passés avec Bati TP et St.Nabor Service pour ce qui est de la viabilité hivernale, au vu de l'hiver passé qui n'était pas très rigoureux.

Mme IMBAUT estime elle-aussi que 247 000 euros est une somme énorme pour du sel de déneigement pour 2 semaines de neige seulement cette année.

M. le MAIRE informe que les prévisions sont faites par rapport aux années passées et rappelle qu'il ne faut pas tenir compte uniquement des épisodes neigeux, il y a également les périodes de fortes gelées.

\*\*\*\*\*

L'assemblée prend acte du présent compte rendu.

\*\*\*\*\*

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 2 mai 2017  
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

## LISTE DES OPÉRATIONS

Période du 01/05/2016 au 14/03/2017

## Natures

A : Attribution (Concession nouvelle)

S : Conversion de superficie

R : Renouvellement de concession

H : Conversion hors place

C : Conversion de durée

## Règlement Espèces

Nat	Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
R	30	BECKER Fabrice Titre n° 5236 Quittance n° P 0333674 du 10/05/2016 Espèces	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	15	BLUHM Louise Titre n° 5240 Quittance n° P 0333678 du 31/05/2016 Espèces	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	46,00
A	30	PELOSO Serge Titre n° 5241 Quittance n° P 0333679 du 02/06/2016 Espèces	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	250,00
A	30	AHMETI Tajson Titre n° 5252 Quittance n° P 0333630 du 01/07/2016 Espèces	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	250,00

Ville de Saint-Avoid		Liste des opérations									
A	15	KIENTZ Emma Titre n° 5253 Quittance n° P 0333691 du 04/07/2016 Espèces	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
A	30	GUETAB Lalia Titre n° 5262 Quittance n° P 0333700 du 04/08/2016 Espèces	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
A	30	YILDIZ Murat Titre n° 5263 Quittance n° P 0333701 du 22/08/2016 Espèces	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
R	50	BECKER René Titre n° 5269 Quittance n° P 0333708 du 22/09/2016 Espèces	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	15	SEIDEL Michel Titre n° 5294 Quittance n° P 0333732 du 12/12/2016 Espèces	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
A	15	BORDIN Olympio Titre n° 5299 Quittance n° P 0333737 du 05/01/2017 Espèces	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
R	15	BRZUSTOWSKI Geneviève Titre n° 5304 Quittance n° P 0333742 du 20/01/2017 Espèces	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00

Ville de Saint-Avoid

## Ville de Saint-Avoid

## Liste des opérations

A	15	WITEK Cassandra Titre n° 5311 Quittance n° P 0333749 du 07/02/2017 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
A	30	OUADANE Djilali Titre n° 5313 Quittance n° P 0333751 du 10/02/2017 Espèces	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
<b>Total Espèces</b>			<b>4 308,00</b>	<b>2 872,03</b>	<b>1 435,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 308,00</b>

**Règlement Chèque bancaire**

Nat	Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
R	30	DIBO Huguette Titre n° 5235 Quittance n° P 0333673 du 03/05/2016 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	15	ISLER Fermande Titre n° 5237 Quittance n° P 0333675 du 12/05/2016 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	46,00
A	30	CEYLAN Ferhat Titre n° 5238 Quittance n° P 0333676 du 19/05/2016 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	250,00
R	15	BUREL Monique Titre n° 5239 Quittance n° P 0333677 du 20/05/2016 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	46,00
A	30	POLCZYNSKI Richard Titre n° 5242 Quittance n° P 0333680 du 02/06/2016 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	30	AUCLERE Bernadette Titre n° 5244 Quittance n° P 0333682 du 06/06/2016 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	183,00

Ville de Saint-Avoid Liste des opérations

A	30	GRUCKER Marie-Catherine Titre n° 5243 Quittance n° P 0333681 du 06/06/2016 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
R	15	KAZMIERCZAK Reine Titre n° 5245 Quittance n° P 0333683 du 13/06/2016 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
R	15	GORECKI Yvette Titre n° 5246 Quittance n° P 0333684 du 16/06/2016 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
R	15	GRECO Albina Titre n° 5247 Quittance n° P 0333685 du 21/06/2016 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	30	KOTOWSKI Sophie Titre n° 5248 Quittance n° P 0333686 du 22/06/2016 Chèque bancaire	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00
A	15	GRUNDWALD Lucie Titre n° 5249 Quittance n° P 0333687 du 23/06/2016 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	50	LORANG Gilles Titre n° 5250 Quittance n° P 0333688 du 27/06/2016 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00

**Ville de Saint-Avoid**

*Liste des opérations*

A	15	STAELLEN Béatrice Titre n° 5251 Quittance n° 0333690 du 29/06/2016 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
R	50	ROFFÉ Helga Titre n° 5254 Quittance n° P 0333692 du 12/07/2016 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	30	JUNG Rodolphe Titre n° 5256 Quittance n° P 0333694 du 19/07/2016 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
A	15	JOVER Nicole Titre n° 5255 Quittance n° P 0333693 du 19/07/2016 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
A	15	SPITZ Jean Titre n° 5257 Quittance n° P 0333695 du 26/07/2016 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
A	50	KEHLI Benabdelah Titre n° 5258 Quittance n° P 0333696 du 01/08/2016 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
A	30	DREXLER Ernestine Titre n° 5259 Quittance n° P 0333697 du 01/08/2016 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00

**Ville de Saint-Avold**

*Liste des opérations*

R	30	BARDELMANN Myrna <i>Titre n° 5261</i> Quittance n° P 0333699 du 02/08/2016 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	50	RAO Rocco <i>Titre n° 5260</i> Quittance n° P 0333698 du 02/08/2016 Chèque bancaire	1 000,00	666,67	333,33	0,00	0,00	0,00	1 000,00
R	30	POIRIER Jacqueline <i>Titre n° 5264</i> Quittance n° P 0333702 du 12/09/2016 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	30	KINOSKY Gilberte <i>Titre n° 5265</i> Quittance n° P0333703 du 13/09/2016 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	30	BONEBERGER Jeanne <i>Titre n° 5266</i> Quittance n° P 0333704 du 14/09/2016 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	30	GRASMICK Bernadette <i>Titre n° 5267</i> Quittance n° P 0333705 du 16/09/2016 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	15	HENNE François <i>Titre n° 5268</i> Quittance n° P 0333706 du 21/09/2016 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	46,00

**Ville de Saint-Avoild**

*Liste des opérations*

R	30	TUCHOLSKI Jérôme Titre n° 5270 Quittance n° P 0333708 du 28/09/2016 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	30	MULLER Gabriel Titre n° 5271 Quittance n° P 0333709 du 03/10/2016 Chèque bancaire	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00
A	15	MEYER Doris Titre n° 5272 Quittance n° P 0333710 du 03/10/2016 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
R	30	GEORGES Edith Titre n° 5273 Quittance n° P 0333711 du 04/10/2016 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	30	WARYCH Irène Titre n° 5274 Quittance n° P 0333712 du 06/10/2016 Chèque bancaire	1 400,00	933,33	466,67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
R	30	QUEVY Jeanne Titre n° 5275 Quittance n° P 0333713 du 13/10/2016 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
A	15	DEMANGE André Titre n° 5276 Quittance n° P 0333714 du 13/10/2016 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

Ville de Saint-Avoid

*Liste des opérations*

A	50	BOUNACHADA Selidja <i>Titre n° 5277</i> Quittance n° P 0333715 du 13/10/2016 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
A	30	FIGEL Carine <i>Titre n° 5278</i> Quittance n° P 0333716 du 17/10/2016 Chèque bancaire	1 400,00	933,33	466,67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
R	30	SCHMIT Francine <i>Titre n° 5279</i> Quittance n° P 0333717 du 19/10/2016 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	15	DAGORN Monique <i>Titre n° 5280</i> Quittance n° P 0333718 du 26/10/2016 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
R	30	SCHMIT Guy <i>Titre n° 5281</i> Quittance n° P 0333719 du 02/11/2016 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	30	FLORENTIN-KLAINE Marie <i>Titre n° 5282</i> Quittance n° P 0333720 du 04/11/2016 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	30	PISCH Christiane <i>Titre n° 5284</i> Quittance n° P 0333722 du 15/11/2016 Chèque bancaire	1 400,00	933,33	466,67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00

**Ville de Saint-Avold**

*Liste des opérations*

R	30	HOERNER Linda Titre n° 5285 Quittance n° P 0333723 du 15/11/2016 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	30	CHRISTMANN Rose Titre n° 5283 Quittance n° P 0333721 du 16/11/2016 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	30	NOGRET Sieglinde Titre n° 5286 Quittance n° P 0333724 du 16/11/2016 Chèque bancaire	1 000,00	666,67	333,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
R	50	KLEIN Chantal Titre n° 5287 Quittance n° P 0333725 du 16/11/2016 Chèque bancaire	732,00	488,00	244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	732,00
A	15	TOUSCH Agathe Titre n° 5288 Quittance n° P 0333726 du 17/11/2016 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
A	30	NOSAL Rozalia Titre n° 5289 Quittance n° P 0333727 du 22/11/2016 Chèque bancaire	1 400,00	933,33	466,67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
R	15	DESMARETZ Christine Titre n° 5290 Quittance n° P0333728 du 23/11/2016 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00

## Ville de Saint-Avoid

## Liste des opérations

R	30	CLAVELIN Helma Titre n° 5291 Quittance n° P 0333729 du 30/11/2016 Chèque bancaire	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00
R	30	THEIS Simone Titre n° 5292 Quittance n° P 0333730 du 02/12/2016 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	15	MEYER Marie Titre n° 5293 Quittance n° P 0333731 du 05/12/2016 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
R	30	MISTLER Solange Titre n° 5295 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
A	15	HOMBURGER Solange Titre n° 5297 Quittance n° P 0333735 du 27/12/2016 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
A	30	BALLEVRE Emile Titre n° 5296 Quittance n° P 0333734 du 27/12/2016 Chèque bancaire	1 400,00	933,33	466,67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
A	50	REGIN Christian Titre n° 5298 Quittance n° P 0333736 du 29/12/2016 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

**Ville de Saint-Avoird**

*Liste des opérations*

A	30	KORDUNOWSKI Pascale <i>Titre n° 5301</i> Quittance n° P 333739 du 09/01/2017 Chèque bancaire	1 000,00	666,67	333,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
R	15	GEISBAUER Christine <i>Titre n° 5300</i> Quittance n° P 0333738 du 09/01/2017 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
R	30	ANTOINE Emmanuelle <i>Titre n° 5302</i> Quittance n° P 0333740 du 12/01/2017 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	15	JAKOBY Arlette <i>Titre n° 5303</i> Quittance n° P 0333741 du 20/01/2017 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
A	15	BIELINSKI Pascale <i>Titre n° 5305</i> Quittance n° P 0333743 du 23/01/2017 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	50	WEBER Anne Marie <i>Titre n° 5306</i> Quittance n° P 0333744 du 25/01/2017 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	30	SCHAAL Roland <i>Titre n° 5307</i> Quittance n° P 0333745 du 01/02/2017 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00

Ville de Saint-Avold

Liste des opérations

A	15	ISSADI Valérie Titre n° 5309 Quittance n° P 0333747 du 06/02/2017 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
A	15	WITTMER Raphaël Titre n° 5308 Quittance n° P 0333746 du 06/02/2017 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
R	30	DORN Michel Titre n° 5310 Quittance n° P 0333748 du 07/02/2017 Chèque bancaire	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00
A	15	CHAIGNON Sabine Titre n° 5312 Quittance n° P 0333750 du 09/02/2017 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	30	HIRSCH Alfred Titre n° 5314 Quittance n° P 0333752 du 10/02/2017 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	50	BRUNNER Lorraine Titre n° 5315 Quittance n° P 0333753 du 17/02/2017 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	15	DUPOTHUI Berthe Titre n° 5316 Quittance n° P 0333754 du 20/02/2017 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00

Ville de Saint-Avoid Liste des opérations

A	15	SEVRAIN Céline Titre n° 5317 Quittance n° P 0333755 du 03/03/2017 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
A	15	BUDNA Lucien Titre n° 5318 Quittance n° P 0333756 du 06/03/2017 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
R	50	NOLD Léonie Titre n° 5319 Quittance n° P 0333757 du 06/03/2017 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	366,00
A	30	BEYERLEIN Frédéric Titre n° 5320 Quittance n° P 0333758 du 10/03/2017 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	250,00
<b>Total Chèque bancaire</b>			<b>31 342,00</b>	<b>20 894,71</b>	<b>10 447,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 342,00</b>
<b>Total Général</b>			<b>35 650,00</b>	<b>23 766,74</b>	<b>11 883,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 650,00</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**

(MOSELLE)

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal

**Séance ordinaire du mardi 4 avril 2017****Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (23)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (7)**

René STEINER  
 Yehia TLEMSANI  
 Michel KIEFFER  
 Gabrielle PISTER  
 Christian THIERY  
 Mireille STELMASZYK  
 Nadine AUDIS  
 Gilbert VUKOJEVIC  
 Véronique BOUR-MAS

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)**

Gérard BRETTNACHER  
 Lothaire GAUDIG  
 Josyane BECKER  
 Antoine PELLEGRINI  
 Sylvain BECKER  
 Anne LAUER  
 Sylvie BOISSENOT  
 Michèle JOHO  
 Pascal HELFENSTEIN  
 Estelle ELMERICH  
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI  
 Raphaël WITTMER  
 Frédéric SLIWINSKI  
 Sophie HALBWACHS  
 Serge HAYDINGER  
 Jean-Claude BREM  
 Monique IMBAUT  
 Michèle TIRONI-JOUBERT  
 Dominique LANG  
 Patrick MALICK  
 Nathalie PIGEOT  
 Virginie ODDO

**Absents (10)****Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le Maire  
 Mme PISTER à Mme STELMASZYK  
 Mme JOHO à M. KIEFFER  
 M. WITTMER à M. BRETTNACHER  
 M. SLIWINSKI à Mme BOUR-MAS  
 Mme HALBWACHS à M. BECKER  
 Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (3)**

Mme ELMERICH (non excusée)  
 M. LANG (excusé)  
 Mme PIGEOT (non excusée)

**8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Exposé de M. le Maire.

Vu l'article 2312-1 du CGCT

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice, qui consiste à fixer les hypothèses de construction du budget 2017, soumis, cette année encore, à de très fortes contraintes.

La loi NOTRE modifie un certain nombre de compétences des collectivités territoriales.

Mais la contrainte principale résulte de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat.

En 2017, pour la cinquième année consécutive, une nouvelle réduction sera effectuée sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Ceci dans le cadre de la participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics de la Nation.

Ce qui s'était traduit pour la ville par une diminution de la DGF très importante passant de 4 009 000€ en 2011 à 570 000€ en 2016 et une prévision à 152 000€ en 2017.

Ces diminutions de dotations, combinées aux hausses inéluctables des dépenses effectuées pour le compte de l'Etat, produisent l'effet d'une « cisaille dévastatrice », plaçant progressivement de nombreuses villes en situation de quasi cessation de paiement.

Les villes de France ont unanimement dénoncé cette situation, estimant qu'elle est de nature, d'une part, à remettre en cause l'égalité territoriale et d'autre part, à fragiliser la capacité d'action et surtout d'investissement des collectivités territoriales.

La troisième contrainte forte résulte des effets d'une précarité sociale accrue pour bon nombre de nos concitoyens.

Dans ce contexte économique difficile, l'accroissement des dépenses sociales est inéluctable.

Pour autant, malgré cet environnement contraint, la ville de Saint-Avold continue à agir dans tous ses domaines de compétences.

Ceci ne pourra se faire qu'au prix d'une poursuite de la recherche d'économies au sein de tous nos secteurs d'activité et d'un certain nombre de choix sur les actions à conduire.

C'est un impératif si nous tenons à maintenir un véritable niveau de solidarité pour chaque Naborien, en particulier les plus fragiles et les plus démunis et à préserver une capacité d'investissement, directs et induits, acceptable pour les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Il nous faut continuer à placer l'utilisateur au cœur de nos actions. Tout comme il nous faut continuer à mettre en œuvre les orientations en faveur des jeunes.

Nous ne renoncerons pas à agir au profit de l'action éducative et culturelle à destination de la jeunesse. Le soutien à la pratique sportive et à la diffusion culturelle doit également rester au cœur de nos priorités.

Parmi ces actions en direction du sport pour tous, nous poursuivrons notre effort en direction des associations permettant à tous de pratiquer une activité sportive. Le soutien au sport de haut niveau reste un axe important de la politique sportive de la ville.

De même, notre collectivité restera un partenaire résolu du conservatoire et des associations qui se vouent aux pratiques artistiques en amateur, ainsi que des porteurs de projets culturels innovants et fédérateurs.

Mais le développement ne peut se faire sans mobilité et la politique de la ville en matière de déplacements devra cette année encore avoir pour objectif :

- La réfection des voiries,
- La préservation de la qualité de niveau de service,
- Le maintien en condition de notre patrimoine.

De même, la sécurité de tous les Naboriens demeure au cœur de nos actions. C'est ainsi que les travaux pour l'accueil du nouveau commissariat démarreront cette année, après une acquisition en 2017.

Au-delà de ces engagements qui doivent se traduire dans la réalité des chantiers en 2017, la ville se saisira de tous les leviers, directs ou indirects, à sa disposition pour continuer à soutenir, stimuler et favoriser l'attractivité du territoire.

En conclusion, vous l'aurez compris :

- 2017 restera une année d'activité intense,
- 2017 sera encore une année dynamique, en conservant un service public de proximité très actif,
- 2017 sera une année d'investissement sélectifs voire incontournables.

Notre ville, mes chers collègues, n'est pas, fort heureusement, dans la situation de certaines de ses homologues :

- du fait en particulier de son dynamisme,
- et de son caractère transfrontalier facilitant ainsi l'accès de ses ressortissants aux marchés de l'emploi chez nos voisins.

Nous poursuivrons nos actions dans nos domaines d'intervention, parfois avec des moyens réduits, mais toujours avec la volonté d'apporter à nos concitoyens le meilleur service possible, avec, je le répète et je le martèle, le souci permanent de l'égalité de traitement entre les Naboriens.

L'attractivité de Saint-Avold est un véritable challenge.

A nous de valoriser nos atouts pour renforcer encore l'attractivité de notre territoire.

C'est là tout l'enjeu de ce débat budgétaire qui va s'ouvrir à nous aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

#### ---DISCUSSION---

M. BREM constate d'une part, que peu d'investissement sont prévus cette année, et relève d'autre part, que de nombreux projets présentés lors des D.O.B. ne voient jamais le jour. Il évoque notamment le site Ardant du Picq où « *rien ne s'y passe depuis plus de 10 ans* » alors qu'il était prévu de conserver un des bâtiments de ce site, le Messe des officiers, destiné à devenir le siège de la communauté de communes du pays naborien.

M. le Maire acquiesce et précise que le coût des travaux de réhabilitation de ce bâtiment était estimé à 7 millions d'euros.

En ce qui concerne la S.N.I., M. BREM indique que c'est la 4<sup>ème</sup> fois qu'il est question de l'implantation de la S.N.I. mais rien n'aboutit, pourtant à l'époque où M. SCHAMBILL était élu, un projet avait été présenté et validé.

M. le Maire indique que ce qui est sûr aujourd'hui c'est que la maison de retraite se fera, les appels d'offres sont en cours. Il propose à M. BREM de prendre contact avec M. MERLOT qui pourra davantage le renseigner sur ce dossier.

En ce qui concerne les projets, à la fois NEOLIA et MOSELIS, il informe qu'il s'agit de projets concrets qui existent tout comme le commissariat de police. Il explique que ce dernier projet a mis du temps à démarrer car il a fallu acheter le bâtiment. Il précise qu'il y a également le bureau de poste de Huchet qui ouvrira courant juin prochain.

Mme IMBAUT trouve que pour une ville qui se dit dynamique, les projets d'investissement manquent d'ambition. Elle relève que, seules les réfections des voiries comme projet à venir, c'est un peu «*faiblard*» et souligne qu'il y a tout de même d'autres besoins dans la ville. Elle cite entre autres, les places en crèches qui sont insuffisantes, un local pour St. Vincent de Paul plus adéquate.

M. le Maire rappelle tout de même le recours déposé contre la délibération présentant le projet St Vincent de Paul, qui dénonçait le fait que Mme PISTER avait pris part au vote, obligeant la ville ensuite, à annuler cette délibération.

Mme IMBAUT relève par ailleurs que des promesses ont été faites concernant le terrain de l'ancien SIMPLY.

M. le Maire explique que c'est toujours l'urgence qui est traitée en priorité.

Selon Mme IMBAUT, il y a des besoins sociaux importants.

M. le Maire s'étonne de cette réflexion au vue de tout ce que la ville met en œuvre chaque jour dans ce domaine. Il précise qu'en parallèle d'autres projets sont à l'étude notamment des projets en direction de nos anciens de Huchet, des projets en terme de sécurité individuelle et sécurité du territoire en général.

Selon lui, il y a bien d'autres préoccupations aujourd'hui que la construction d'un hôtel communautaire à 7 millions d'euros.

En ce qui concerne la maison médicalisée dont M. le Maire a fait allusion lors de la présentation de ce débat, M. BREM s'interroge quant à l'emplacement prévu à côté de la clinique St-Nabor. Il se demande si cet endroit est bien judicieux ; selon lui les quartiers Carrière/Wenheck, qui comptent plus de 5 000 habitants, auraient été idéals.

Il explique qu'actuellement, dans ces quartiers, une personne à mobilité réduite ne peut pas ou difficilement se rendre chez le médecin.

Pour conclure, M. le Maire explique que la ville était longtemps en discussion avec le pharmacien de la Carrière pour l'implantation d'une maison médicale dans ce secteur, mais précise qu'aujourd'hui il ne suffit pas d'avoir des projets et des idées, il faut également avoir les financements correspondants.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 26 avril 2017

Le Maire, ✓



A. WOJCIECHOWSKI



# **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

## **POUR LE BUDGET 2017**

**Conseil Municipal  
Séance du 4 avril 2017**

## PREAMBULE

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en sous-Préfecture.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L. 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Désormais, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel...).

Enfin, le présent rapport est transmis par le Maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

# LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2017

## Situation internationale et nationale

Le Fonds monétaire international a revu à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour cette année et l'année prochaine en raison de la vague d'incertitude provoquée par la décision inattendue des électeurs britanniques de quitter l'Union européenne, à l'heure où la confiance des ménages et des entreprises était déjà fragilisée.

De plus, les tensions géopolitiques et le terrorisme pèsent lourdement sur les perspectives de plusieurs pays, notamment au Moyen-Orient, et présentent des effets de contagion transnationaux.

La prévision de croissance mondiale pour 2017 est ramenée à 3,4 %, soit une baisse de 0,1 point par rapport aux dernières prévisions du FMI au mois d'avril 2016. Sans le Brexit, les prévisions de croissance auraient été revues à la hausse.

L'économie du Royaume-Uni et celle de l'Europe seront les plus durement touchées par les retombées du référendum britannique du 23 juin 2016.

De manière plus précise, selon le FMI, les dirigeants du Royaume-Uni et de l'UE auront un rôle déterminant à jouer pour atténuer l'incertitude qui pourrait nuire davantage à la croissance en Europe et ailleurs. Le FMI engage à opérer « une transition prévisible et sans heurts vers de nouvelles relations financières et échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ».

## Une croissance mondiale timide en 2016.

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait connaître un taux de croissance de 3,1 % en 2016 et de 3,4 % en 2017.

Pour la zone euro, le FMI a relevé ses prévisions de 0,1 point en 2016, à 1,6 %, et les a diminuées de 0,2 point en 2017, à 1,4 %.

Sans le Brexit, le FMI aurait pratiquement maintenu inchangées ses prévisions pour cette année.

Le FMI a précisé que ses prévisions s'appuyaient sur l'hypothèse « favorable » d'une diminution progressive des incertitudes provoquées par le référendum, d'un accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sans augmentation sensible des barrières économiques, et de retombées limitées sur les marchés financiers.

Cela étant, le FMI a mis en garde et précisé qu'une issue plus négative est clairement envisageable.

## Une croissance française en dessous de 1,5 %.

En France, la reprise reste une nouvelle fois faible avec une croissance estimée par le FMI à 1,5 % pour 2016 et 1,2 % en 2017.

Le service des Études Économiques de La Banque Postale prévoit quant à lui une croissance du PIB de 1,3 % en 2016 et 1,2 % en 2017.

## Indicateurs économiques en France

	2015	2016	Prévision 2017
PIB	1,2%	1,3%	1,2%
Consommation des ménages	1,5%	1,7%	1,3%
Investissement des entreprises non financières	2,7%	3,7%	1,8%
Taux de chômage	10,1%	9,7%	9,5%
Taux d'épargne des ménages (en % du revenu après impôts)	14,5%	14,3%	13,9%
Déficit public ( en %du PIB)	-3,5%	-3,4%	-3,4%
Inflation	0,1%	0,2%	1,0%

La consommation des ménages est restée faible au 2ème trimestre 2016 mais un rebond est envisagé avant la fin de l'année et un taux d'épargne des ménages élevé qui pourrait s'effriter.

Très dynamique fin 2015 et début 2016 et si l'environnement économique et social reste calme, l'investissement des entreprises pourrait repartir en ce début d'année.

De plus, les exportations, sous l'effet d'un commerce mondial plus dynamique, pourraient progresser malgré la contraction des importations britanniques qui pèsent environ 7 % des exportations françaises et la dépréciation de la livre qui exerce une pression concurrentielle sur les exportateurs français.

La réduction du déficit public devrait stagner à - 3,4 % du PIB en 2016 car limitée par la faiblesse de la croissance du PIB et la mise en œuvre de nouvelles dépenses (dégel du point d'indice des fonctionnaires, formation des chômeurs, renforcement des moyens de sécurité et réductions d'impôts programmées pour 2017).

L'inflation devrait augmenter en 2017 sous l'influence de la remontée attendue des prix de l'énergie et particulièrement du prix du baril de pétrole.

### Des taux d'intérêt toujours très bas.

Face au contexte économique incertain, les banques centrales ne relèveraient que de façon très modérée et graduelle leurs taux directeurs.

Les taux européens pourraient subir néanmoins une petite remontée en 2017 sous l'effet d'une inflation prévue à la hausse et d'une augmentation des taux longs américains.

### Le Projet de Loi de finances 2017 : poursuite de la réduction des dotations de l'Etat et report de la réforme de la DGF.

Le Projet de Loi de Finances 2017 (PLF 2017) concernant les collectivités territoriales repose sur le tryptique mis en avant par l'exécutif depuis 2014 :

- baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la quatrième année consécutive,
- hausse de la péréquation verticale,
- soutien à l'investissement communal.

Parmi les mesures, deux annoncées par le Président de la République portent respectivement sur la réduction de moitié de la baisse des dotations au bloc communal et sur une loi spécifique pour la réforme de la DGF. L'article 138 de la LFI 2017 prend acte du renoncement à appliquer cette année la réforme de la DGF des communes. Mais le prélèvement sur le bloc communal n'est pas abandonné pour autant. En 2017,

il y aura donc une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat mais moins importante que prévue. Le PLF 2017 comporte également d'autres dispositions en particulier sur le « recentrage » de la DSU.

### Une baisse des concours financiers de l'Etat moins importante en 2017.

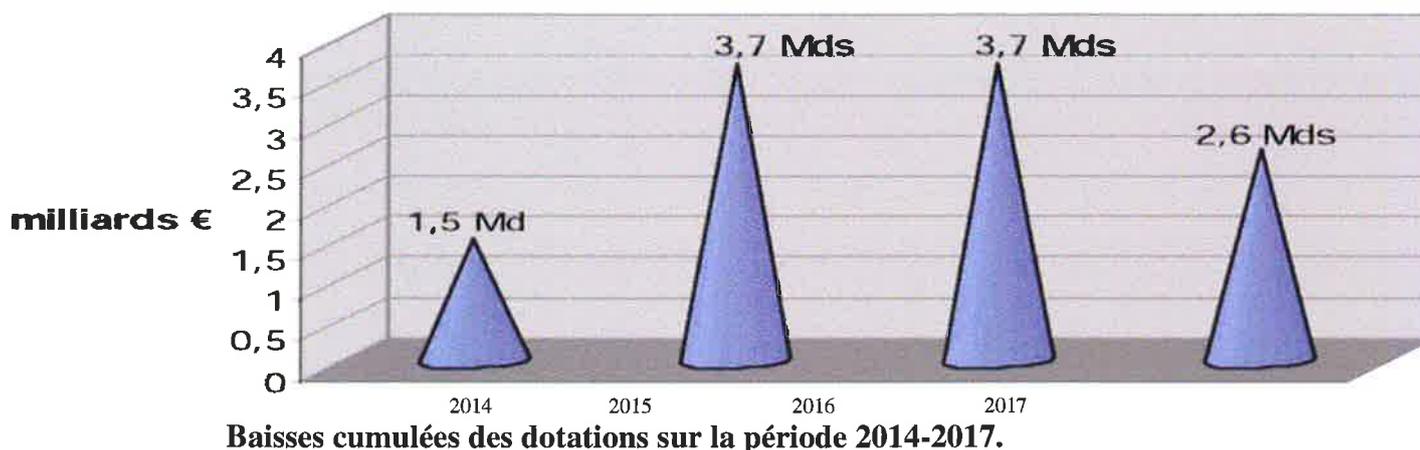
En vue de réduire les déficits, les Gouvernements successifs tentent d'atténuer la hausse des dépenses en incluant les collectivités territoriales devant participer à l'effort de contribution au redressement des finances publiques.

Cela s'est concrétisé (après une diminution en 2014 de 1,5 milliard) par une baisse de 3,7 milliards de 2015 à 2016. En 2017, la baisse devait être également de 3,7 milliards €. Cependant, lors du congrès des maires, le Président de la République a annoncé que la baisse des dotations pour 2017 sera réduite de moitié pour les communes et intercommunalités.

Cette mesure est introduite dans le Projet de loi de finances 2017.

Pour les Communes, cela représente donc une baisse d'environ un milliard € au lieu des 2,1 milliards € attendus. L'effort cumulé de la baisse depuis 2013 reste tout de même très important. Au total, en ajoutant la diminution de 1,5 Md € de 2013, les dotations auront chuté de 11,5 Mds € entre 2013 et 2017, soit une perte cumulée de + 27 Mds €.

#### Montant de la baisse des dotations par rapport à l'année précédente



Années	Baisse annuelle (Md €)	DGF versée aux collectivités (Md €)	Baisses cumulées / 2013
2013	-	41,5	
2014	- 1,5	40,0	1,5
2015	- 3,7	36,3	+ 5,2
2016	- 3,7	32,6	+ 8,9
2017	- 2,6	29,0	+ 11,5
Total / 2013	- 12,5	- 30,0	= 27,1 Mds € de perte cumulée

Ainsi la baisse des dotations pour le bloc communal, étant donc réduite à un milliard € au lieu de 2,1 aboutit à une baisse globale des dotations de l'Etat aux collectivités de 2,6 milliards € au lieu de 3,7 milliards, comme c'était le cas en 2015 et 2016, avec la répartition suivante :

- 1,03 milliard pour le bloc communal,

- 1,148 milliard pour les départements,
- 451 millions pour les régions.

L'effort demandé aux collectivités territoriales représentera environ 1,33 % de leurs recettes réelles de fonctionnement en 2017 contre 1,59 % en 2016. Pour le bloc communal qui pèse 56 % des budgets locaux, l'effort sera divisé par deux à 0,97 %.

D'ailleurs, la répartition de l'effort au sein du bloc communal reste inchangée, selon la même clé que celle appliquée depuis 2014 soit 70 % pour les communes et 30 % pour les EPCI.

### **La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reportée à une loi de financement spécifique en 2018.**

Le PLF 2016 prévoyait initialement une réforme importante de la DGF apportant une nouvelle architecture de la DGF pour les EPCI. Celle-ci avait finalement été reportée au 1er janvier 2017. Finalement, cette réforme de la DGF ne se ferait qu'à compter de 2018 dans le cadre d'un projet de loi de finances des collectivités. La dotation de centralité, une des principales dispositions de la réforme de la DGF, à l'origine partagée entre les communes et l'EPCI est abandonnée.

Ainsi, subsisteraient, d'une part une DGF autonome des EPCI, et d'autre part une DGF des communes. L'architecture globale prévoirait donc, pour les communes, une dotation de base, une dotation de ruralité et une dotation de centralité uniquement pour les communes. Les EPCI percevraient, quant à eux, une dotation d'intégration, une dotation de péréquation et une dotation territoriale.

Tout ceci reste encore incertain mais il s'agit d'une préfiguration d'avenir.

### **La réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dans le PLF 2017.**

Pour venir en aide aux communes les plus fragiles, le gouvernement prévoit d'accroître à nouveau la péréquation verticale en 2017 au même rythme qu'en 2016. La DSU atteindra 2,091 milliards € (+ 180 millions). Cependant, dans le PLF 2017, il est prévu la refonte de la DSU. Ces modifications réalisées sur la base des travaux du Comité des Finances Locales (CFL) seraient applicables dès 2017 portant sur l'éligibilité et une modification de ses critères d'attribution.

L'éligibilité de la DSU serait réservée aux deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751) excluant donc du bénéfice une partie des communes. La hausse de 180 millions € sera répartie entre les 668 communes au lieu des 250 premières comme actuellement.

Les critères d'attribution sont rénovés afin de mieux tenir compte du revenu moyen des habitants. Ce critère pèserait 25 % (contre 10 % actuellement) tandis que le potentiel financier serait ramené à 30 % (contre 45 % aujourd'hui), les autres critères étant la part de logements sociaux et la part de personnes bénéficiaires des prestations sociales.

### **La Dotation Nationale de Péréquation maintenue en 2017.**

Concernant la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), la proposition du Comité des Finances Locales (CFL) de la supprimer est abandonnée, pour ne pas rajouter de complexité à une réforme déjà complexe de la DGF. La DNP serait maintenue à son niveau de 2016.

## Les autres mesures du PLF concernant les communes.

### - Fonds d'aide à l'investissement public local prolongé et revu à la hausse:

Mesure issue de la loi de finances, le fonds d'aide destiné à soutenir l'investissement des collectivités locales est reconduit en 2017 et porté à 1 milliard 200 millions (contre 1 milliard en 2016). A travers le bloc communal, le pouvoir exécutif espère relancer l'investissement public, l'un des moteurs essentiels de la croissance et de l'activité économique. Sur cette nouvelle enveloppe, 600 millions seront consacrés à de grandes priorités d'investissement dédiées à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de logements, d'accessibilité des bâtiments, et 600 millions pour les petites villes et la ruralité ciblant principalement les mises aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics.

### - Fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) :

Le FCTVA résultant de la réduction des investissements baisse à 500 M€ (-8,6%). Cette baisse de près de 9 % traduit la réduction de 25 % de l'investissement des communes et de leurs groupements entre 2014 et 2015. La réforme de la gestion du FCTVA annoncée en juin ne sera pas opérationnelle début 2017. Un rapport doit être remis prochainement.

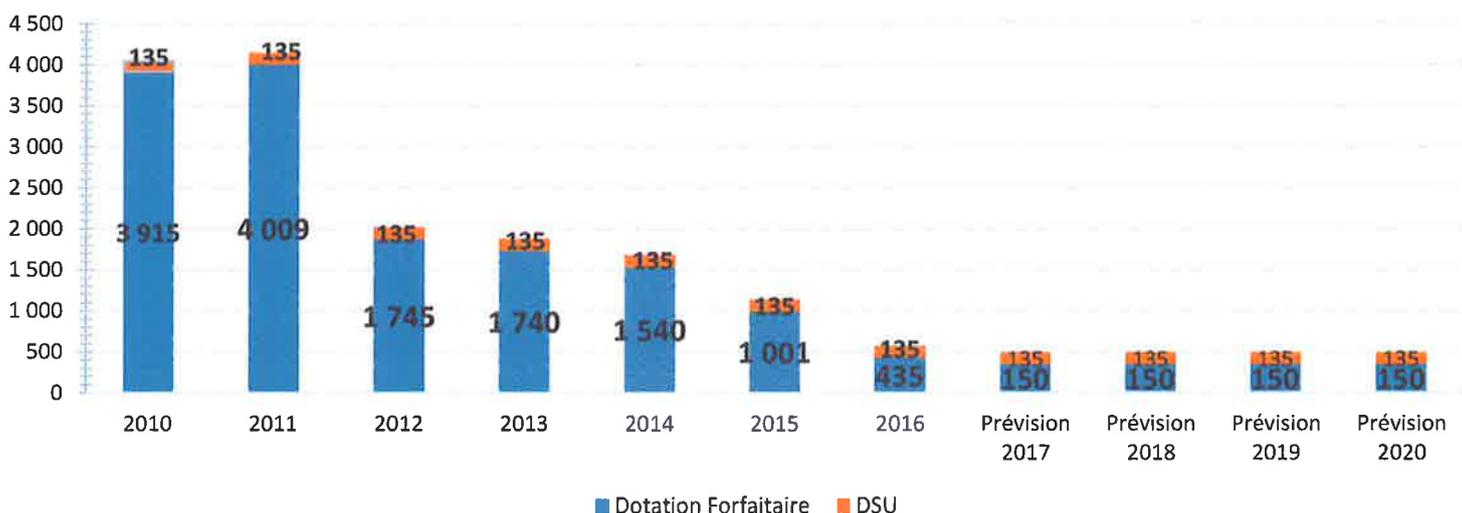
## Le contexte financier local : les perspectives financières à l'horizon 2020.

Dans le cadre de la préparation budgétaire et du débat d'orientation budgétaires des perspectives financières ont été réalisées.

Ces perspectives financières permettent :

- D'analyser la situation financière actuelle et les indicateurs de gestion de la ville afin de mettre en évidence les potentialités financières à venir.
- De dégager des orientations stratégiques.
- De valider les grandes décisions budgétaires.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement depuis 2010 en K€



Les tensions budgétaires qui affectent la Ville sont fortes et se sont accentuées depuis 2014, avec notamment les pertes de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat, l'augmentation du fond de péréquation intercommunal, les impacts budgétaires des transferts de charges, mais également les nouvelles mesures législatives imposées par l'Etat.

Sur la période 2013-2017, la collectivité a subi une perte de recettes cumulée de 3 832 000 € de Dotation forfaitaire.

## ANALYSE RETROSPECTIVE 2010-2016

### • Recettes d'exploitation

A : Opérations réelles de l'exercice (en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>I Recettes de fonctionnement courant</b> (Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)	<b>28 861</b>	29 748	26 815	27 429	27 721	27 402	27 060
<b>Fiscalité directe locale</b> <i>Dont : produit fiscal Taxe d'Habitation (TH) – Taxes Foncieres (TF) + TP</i> <i>Dont Compensation Communauté de Communes du PN</i>	<b>18 333</b>	<b>15 159</b>	<b>15 720</b>	<b>15 935</b>	<b>16 007</b>	<b>16 338</b>	<b>16 903</b>
	18 333	15 159	5 602	5 817	5 889	6 220	6 785
	/	/	10 118	10 118	10 118	10 118	10 118
<b>Autres recettes fiscales</b> <i>Dont : droits de mutation</i> <i>Dont TLPE</i>	<b>911</b>	<b>3 653</b>	<b>3 547</b>	<b>3 562</b>	<b>3 583</b>	<b>3 621</b>	<b>3 612</b>
	195	389	255	231	274	285	303
	13	19	21	19	18	15	15
<b>Dotations et participations</b> <i>Dont DGF</i> <i>Dont DSU</i> <i>Dont Compensations fiscales</i>	<b>5 323</b>	<b>7 054</b>	<b>4 264</b>	<b>4 071</b>	<b>4 005</b>	<b>3 516</b>	<b>2 754</b>
	3 915	4 009	1 745	1 740	1 540	1 001	435
	135	135	135	135	135	135	135
	460	1 986	1 876	1 804	1 772	1 774	1 711
<b>Autres recettes</b> <i>Dont produits de gestion et divers</i> <i>Dont Revenus des immeubles</i> <i>Dont excédents régies</i>	<b>4 294</b>	<b>3 882</b>	<b>3 284</b>	<b>3 861</b>	<b>4 126</b>	<b>3 927</b>	<b>3 791</b>
	2 516	2 185	1 892	1 955	1 994	1 847	1 955
	455	397	392	406	432	380	236
	1 323	1 300	1 000	1 500	1 700	1 700	1 600

### L'analyse de ces recettes tient compte :

- Pour 2010 : suite à la suppression de la taxe professionnelle au 01/01/2010 : versement d'une compensation relais par l'Etat.
- Pour 2011 : versement de compensations fiscales par l'Etat (FNGIR et DCRTP) + taux de référence TH et TF recalculés
- A compter de 2012 : passage en Fiscalité Professionnelle Unique de la CCPN et versement d'une compensation de la CCPN.

### Evolution Produit de la Fiscalité Directe Locale (K€) (TFPB, TFPNB, TH)

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
4.233	5.428	5.602	5.817	5.889	6.220	6 785
4,24%	28,23%(1)	3,20%(2)	3,83%	1,23%	5,63%(3)	9,08%(4)

Une évolution liée :

- Aux variations nominales des bases, prévues par les lois de finances
- (1) en 2011 : taux de référence recalculés suite à la réforme de la fiscalité directe locale (Délib. du CM du 6/11/2012).
- (2) en 2012 : tient compte d'une minoration pour participation au Fonds de Péréquation de 113.639,00 €
- (3) en 2015 : augmentation des taux de 3%
- (4) en 2016 : augmentation des taux de 12%

### Evolution des bases réelles €

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TH	15 487 408	15 936 380	16 268 392	17 191 277	17 104 776	17 345 000	16.433.627 *
THLV	/	/	/	/	/	/	/
Evolution	4.63%	2.90%	2.08%	5.67%	- 0.50%	1.40%	- 5.25%
TFB	30 061 000	31 038 635	32 642 735	32 178 074	33 602 110	34 365 000	34.119.696
Evolution	4.87%	3.25%	5.17%	- 1.42%	4.42%	2.27%	- 0.7%
TFNB	180 852	180 294	184 931	175 230	181 146	174 200	194 092

\* L'article 75 de la loi des finances 2016 prévoit la réinstauration de l'exonération de taxe d'habitation pour les contribuables qui ont perdu en 2016 le bénéfice de la ½ part supplémentaire de coefficient familial.

### Taux communaux des taxes locales

Année	Taxe d'habitation	Foncière bâtie	Foncière non-bâtie	Professionnelle	Observations
2010	15,31	5,79	67,18	10,37	
2011	22,18	5,79	70,44	18,39	Transfert de la fiscalité départ. Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale
2012	22,18	5,79	70,44		Passage en fiscalité professionnelle unique
2013	22,18	5,79	70,44		

<b>2014</b>	22,18	5,79	70,44	
<b>2015</b>	22,85	5,96	72,55	Augmentation de 3%
<b>2016</b>	25,59	6,68	81,26	Augmentation de 12%

S'agissant des transferts reçus :

- L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes du pays Naborien a été fixée lors de l'instauration de la fiscalité professionnelle unique en 2012, en tenant compte de l'évaluation des charges transférées (piscine = 1,2 M€/an). Elle s'élève à 10,118 M€ an.
- Les dotations de l'Etat amorcent une baisse : parmi elle, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) enregistre une diminution cumulée de – 2 265 322 € (de 2012 à 2016), liés à la contribution au redressement des finances publiques.

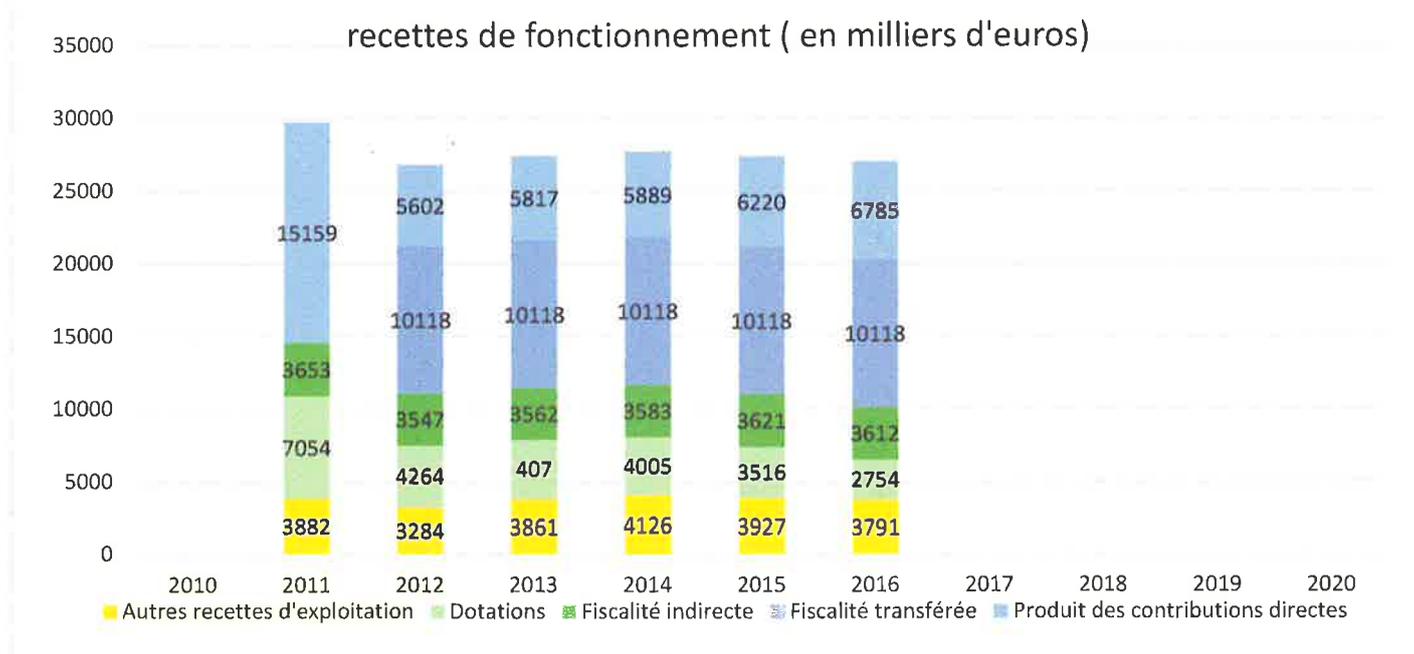
### Dotation Etat et Compensation Communauté de Communes du Pays Naborien

CA 2010 = - Total dotations Etat (DGF, DSU)	=	4 050 K€
<i>dont DGF=</i>		3 915 K€
- Attribution compensation CCPN	=	0
CA 2011 = - Total dotations Etat (DGF, DSU)		4 144 K€
<i>dont DGF=</i>		4 009 K€
- Attribution compensation CCPN	=	0
CA 2012 = - Total dotations Etat (DGF, DSU)	=	1 880 K€
<i>dont DGF=</i>		1 745 K€
- Attribution compensation CCPN	=	10 118 K€
CA 2013 = - Total dotations Etat (DGF, DSU)	=	1 875 K€
<i>dont DGF =</i>		1 740 K€
- Attribution compensation CCPN	=	10 118 K€
CA 2014 = - Total dotations Etat (DGF, DSU)	=	1 675 K€
<i>dont DGF =</i>		1 540 K€
- Attribution compensation CCPN	=	10 118 K€
CA 2015 = Total dotations Etat (DGF,DSU)	=	1 136 K€
<i>dont DGF=</i>		1 001 K€
Attribution compensation CCPN	=	10 118 K€
CA 2016 = Total dotations Etat (DGF,DSU)	=	570 K€
<i>dont DGF=</i>		435 K€
Attribution compensation CCPN	=	10 118 K€

- La ville de Saint-Avold participe par ailleurs au Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales (FPIC). De 2012 à 2016, les versements effectués par la commune s'élèvent à 2 055 423 €

- La dotation de solidarité urbaine s'élève annuellement à 135 301 €

### Total recettes de fonctionnement :



	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recette de fonctionnement (en milliers d'euros)	29 748	26 815	27 429	27 721	27 402	27 060

### Les dépenses de fonctionnement

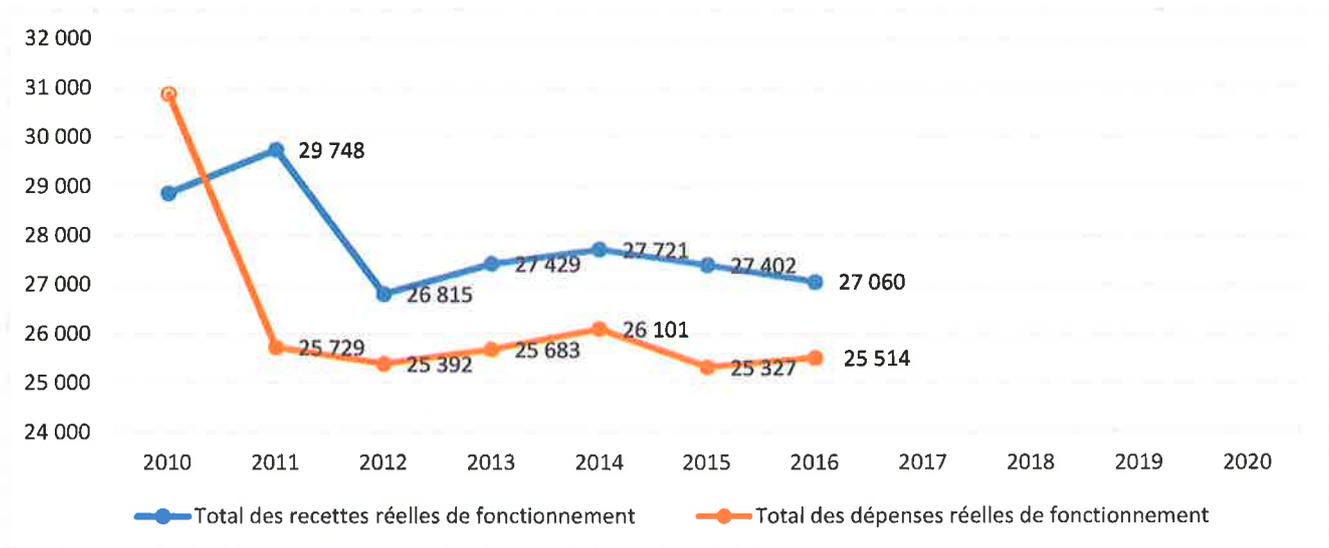
#### Dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement	25 729	25 392	25 683	26 101	25 327	25 514

## Un réel équilibre – Dépenses – Recettes :

Les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes restent équilibrées. Cet équilibre doit être maintenu.



Les compensations fiscales de l'Etat passent de 460.745 € en 2010 à 1 916 000 € en 2011, suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Elles subissent une baisse d'année en année (1 876 000 € en 2012, 1 804 000 € en 2013, 1 772 000 € en 2014, 1 774 438 € en 2015 et 1 711 067 € en 2016).

Les produits de gestion concernent essentiellement les mises à disposition de personnel, participations aux emplois aidés, redevances pour conservatoire, à caractère sportif, à caractère de loisirs, restauration scolaire ...

Les produits de gestion, ont diminué de 22 % sur la période 2010-2016

Le seul levier reste la fiscalité locale, qui constitue aujourd'hui la variable d'ajustement. La pression fiscale ne pourra que faire l'objet d'une hausse modérée à l'avenir. Le produit des impositions directes par habitant est actuellement moins élevé que la moyenne de la strate :

€ par habitant	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ville	322	336	346	350	368	407
Moyenne strate	416	489	506	505	526	NC

- **Dépenses d'exploitation :**

En Millier d'Euros						
A – OPERATION REELLES DE L'EXERCICE	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>1 – DEPENSES DE GESTION COURANTE</b> (dépenses de fonctionnement hors frais financiers)	25.729	25.392	25.683	26.101	25.327	25.514
<b>Frais de personnel (012)</b>	12 863	12 595	12 753	13 917	13.839	13 683
<b>Achats et prestations de service (011 + 014)</b>	7 575	7 721	8 045	7 347	6 831	7 623
• Dont Electricité – Gaz (60612)	1 614	1 518	1 622	1 439	1 574	1 453
<b>Autres charges de gestion courante (65)</b>	5 291	5 076	4 885	4 837	4 657	4 209
• « dont frais de fonctionnement groupe élus »	209	215	228	225	229	228
• Participation et contingents	1 354	1 330	1 346	1 365	1 221	1 072
• Subv. d'équilibre au Budgets annexes (non lot) CAC, PP	1 433	1 246	1 084	1 065	1 195	1 102
• Subv. versée au CCAS	500	500	500	600	596	570
• Subv. versées aux associations	1 694	1 634	1 576	1 457	1 324	1 202

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel (13 683 K€ en 2016) constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

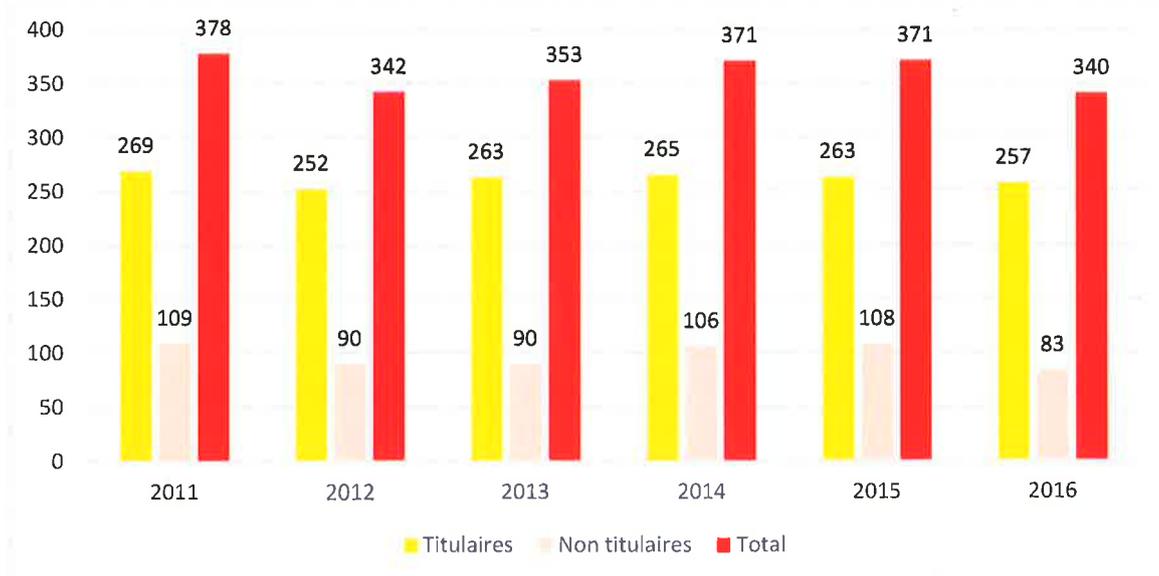
L'exercice 2017 devrait connaître une diminution des charges de personnel due à la baisse d'effectifs. Ce chapitre est impacté par plusieurs dispositifs légaux :

- bien entendu, les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents,
- le relèvement du taux de cotisation à la CNRACL de 0.10%.
- l'augmentation des cotisations versées à l'IRCANTEC de 0.10%.
- augmentation du point d'indice du personnel de +0.6%.
- la revalorisation des grilles des catégories A, B et C en 2016 et 2017.
- Mise en place de Parcours Professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) au 01/01/17.
- Nouvelles compétences notamment pour les cartes d'identités.

Malgré les mesures de rigueur visant à limiter les nouveaux recrutements, l'évolution des effectifs restant maîtrisée (tableau infra), il nous faudra vraisemblablement être plus attentif dans les années à venir compte tenu d'un niveau de contrainte croissant.

Au demeurant, il faut noter une baisse significative des charges du personnel pour 2016, ainsi que du nombre des agents.

Néanmoins, les courbes des âges moyens des agents de la collectivité montrent un nombre important d'agents de plus de 50 ans. Une réflexion doit être menée sur le remplacement de ces agents afin de conserver un niveau pertinent de compétence et de connaissance de la fonction publique.



#### Dépenses annuelles de personnel (en K€) (Budget général + Budgets annexes – centre culturel)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	13 157	12 874	12 984	14 154	14 270	14 158

#### Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement (Budget principal)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ville	49.99	48.68	48.72	52.27	53.58	52.65
Moyenne strate	49.96	53.01	52.82	54.00	54.27	nc

#### Avantages en nature des agents :

15 agents de la ville bénéficient actuellement d'un logement par nécessité absolue de service :

- concierge mairie - 36, rue Valentin Metzinger
- concierge Frisch - 13, rue du Général de Gaulle
- concierge Maison des Associations - 2, rue de Dudweiler
- concierge responsable restauration scolaire - 45, rue de la Chapelle
- concierge Agora - 21, avenue Georges Clemenceau
- concierge Nécropole Nord - 93, rue des Généraux Altmayer
- concierge cimetière du Centre - 1, rue du Cimetière
- concierge stade municipal - Stade municipal
- concierge complexe sportif de Brack - 20 Les Coccinelles
- concierge Wenheck - 17b, rue Commandant Charcot
- concierge Carrière - 4F, rue du Château d'Eau
- concierge COSEC - 90C, rue des Généraux Altmayer

- concierge foyer/écoles cité Emile Huchet - 11, rue des Glaëuls
- concierge CIS Felsberg - Felsberg
- concierge Conservatoire de Musique - 8bis, avenue du Général Patton

### Participation de l'employeur aux prestations sociales mutuelle santé – prévoyance (1<sup>er</sup> janvier 2017)

Santé : 268 agents bénéficiaires pour un montant de 56 086 €

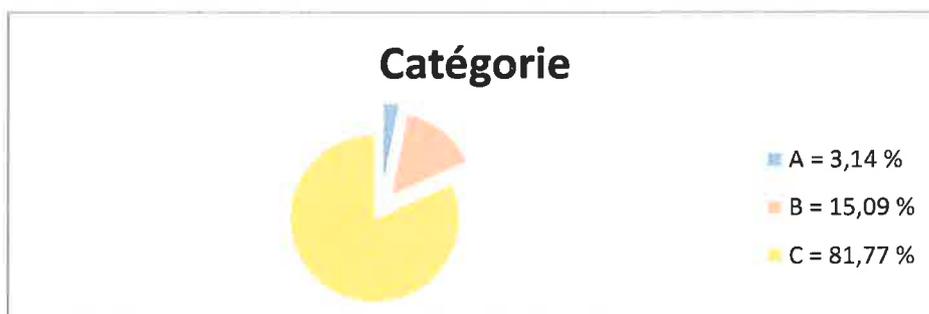
Prévoyance : 209 agents bénéficiaires pour un montant de 26 147 €

### Evolution des effectifs permanents

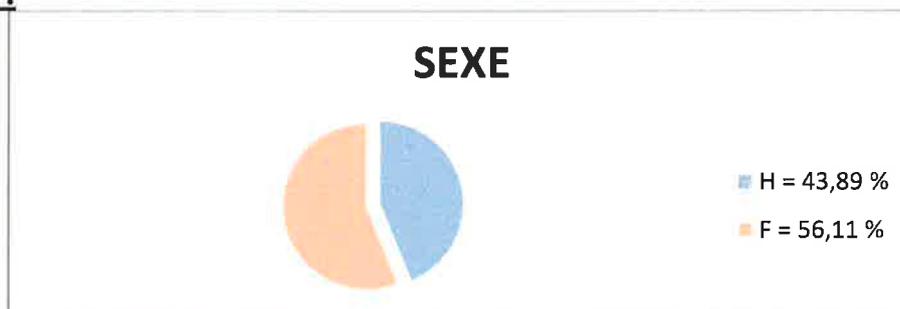
	31/12/2013		31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
<b>TITULAIRES STAGIAIRES</b>	263	254.71	265	258,55	263	253.25	257	251,85
<b>NON TITULAIRES PERMANENTS</b>	65	43.21	65	45.25	62	47.45	62	43,11
<b>TOTAL</b>	<b>328</b>	<b>297.92</b>	<b>330</b>	<b>303.80</b>	<b>325</b>	<b>300.70</b>	<b>319</b>	<b>294,96</b>

### Structuration des emplois permanents au 31 Décembre 2016

#### - Par catégories hiérarchique :

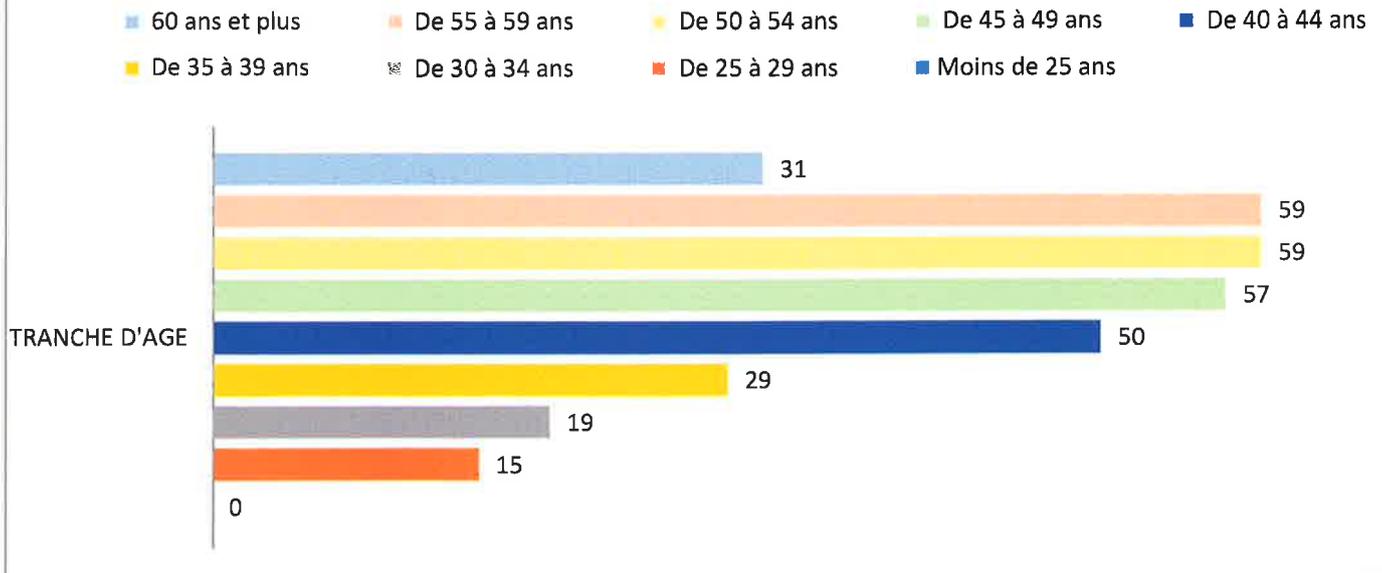


#### - Par sexe :



### PYRAMIDE DES AGES – EMPLOIS PERMANENTS AU 31 DECEMBRE 2016 :

## AGE MOYEN DES AGENTS PERMANENTS



### SITUATION DES EMPLOIS AIDES AU 31 DECEMBRE 2016 :

**Apprentissage :**

- 1 Administration générale
- 2 Espaces verts
- 1 Entretien (peinture)
- 1 Informatique

**Emplois d'avenir :**

- 1 Voirie
- 1 Espaces Verts
- 2 Service des Sports

**Contrats d'Accompagnement à l'Emploi :**

- 1 Vie Associative
- 1 Voirie
- 1 Ecoles maternelles
- 1 Stade municipal
- 1 Parc municipal
- 1 femme de service école primaire

Les charges à caractère général (autres charges), 2<sup>ème</sup> poste derrière les charges de personnel ont diminué de 13,94% entre 2010 et 2016.

On relève depuis 2014 une baisse de 31 agents.

Les dépenses d'énergie présentent une baisse de - 5.16 % : 1,532 K€ en 2010 contre 1,453 K€ en 2016.

Le chapitre « autres charges de gestion courante » (Subventions allouées – participations – frais élus) a diminué : - 17,56 % entre 2010/2016.

Enfin, quant aux charges financières, essentiellement composées des intérêts de la dette, elles connaissent une évolution à la hausse de 2011 jusqu'en 2015 suite à un recours régulier à l'emprunt, suivie d'une baisse en 2016.

### Evolution des frais financiers nets (K€)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montants	507	428	463	468	489	491	469

- **Conséquence : un autofinancement fragile**

Au regard des comptes administratifs respectifs, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint. En termes d'analyse rétrospective, l'autofinancement dégagé (épargne disponible ou épargne nette) permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt mais il est à noter que le niveau élevé des frais financiers impacte l'épargne brute. En outre, il convient de préciser que les produits de cessions d'immobilisations bénéficient à l'épargne disponible (1150K€ en 2012, 835 K€ en 2013, 1232 K€ en 2014 et 665 K€ en 2015, 908 k€ en 2016).

Sous l'effet conjugué du poids des charges structurelles difficilement compressibles (charges de personnel + intérêts), des marges de manœuvre réduites en matière de fiscalité, et de la baisse de la DGF, la situation risque de se dégrader sur le court/moyen terme.

- **Etat de la dette communale**

S'agissant du stock de dette : le capital restant dû (CRD) s'élevait à 12 478 K€ en 2010 contre 17 545 K€ fin 2016 sur le budget principal.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette au 31/12	13 418 200	13 664 293	15 344 873	16 036 948	17 175 135	17 545 459
Annuité en capital de la dette	1 538 730	1 353 907	1 319 420	1 412 440	1 361 812	1 329 677
Intérêts de la dette	427 780	451 475	460 897	486 017	486 041	464 772
Taux d'endettement (*) (Encours dette/RRF)	0.43	0.48	0.54	0.55	0.60	0.62
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	6.37%	6.39%	6.26%	6.53%	6.54%	6.40%

(\*) taux d'endettement = nombre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources.

Au 31 décembre 2016, sur l'ensemble des budgets, l'encours de dette est composé de 20 emprunts. La structure de la dette est constituée de 69 % en taux fixe et 31 % en taux variable (dont 50 % indexés sur le Livret A et LEP).

Elle se répartit à 81 % de la Caisse d'Épargne et du Crédit Mutuel.

Le taux moyen s'élève à 2.85% au 31/12/2016 (indicateur de performance, calculé en rapportant le montant des frais financiers des différents emprunts au montant total de l'encours de dette.

Il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché.

La durée résiduelle moyenne, nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette, est de 12,05 ans au 31/12/2016.

A noter également que tous les emprunts sont des produits non structurés.

L'encours de la dette par habitant du budget général demeure en-dessous de la moyenne de la strate entre 2010 et 2013. On peut observer qu'il se rapproche de cette moyenne en 2014 et 2015.

<i>En € par habitant</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Ville</i>	785	815	917	959	1020	1 055
<i>Moy strate</i>	928	955	964	958	1018	nc

- **Investissement – Dépenses**

La commune a conduit un programme d'investissements important en 2010 et 2012. Les dépenses d'équipement s'élèvent en moyenne à plus de 5.752 K€ sur la période 2010-2016.

CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
5 371 521	6 913 523	5 470 809	5 337 257	4 487 650	3.569.909

Le ratio « Dépenses d'équipement/Population » est au-dessus de la moyenne de la strate en 2010 et en 2012 et légèrement inférieur en 2011, 2013, 2014 et en 2015.

<i>En € par habitant</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Ville</i>	314	413	327	318	266	215
<i>Moy strate</i>	328	351	387	321	320	nc

Liste des principaux programmes structurants réalisés :

<b>Opération</b>	<b>Période</b>	<b>Dépense HT (en euros)</b>
<b>Acquisition de places de Parking Saint Nabor</b>	2010/2011	3.889.950
<b>De Brack – Création club House</b>	2010	499.282
<b>Médiathèque - Climatisation</b>	2011	154.804
<b>MJC locaux av. Clémenceau</b>	2013	358.121
<b>Tennis – Création 4 courts Tennis extérieurs</b>	2012	272.958

<b>Archives création locaux</b>	2011/2012	542.984
<b>Toiture COSEC</b>	2014	115.000
<b>COSEC – Création sanitaires handicapés</b>	2014	392.473
<b>Création Cimetière paysager Nécropole</b>	2015	323.800
<b>Ecole Elémentaire Wenheck remplacement couverture</b>	2015	147.467
<b>Ecole Elémentaire Jeanne d'Arc – remplacement châssis vitrés</b>	2015	103.042
<b>Réhabilitation du Centre Equestre</b>	2012/2016	1.006.320
<b>Foyer Huchet extension et construction d'une cuisine et sanitaire</b>	<b>2015/2016</b>	<b>407.053</b>
<b>Mise en place d'une alarme au Centre Culturel</b>	2016	100 000
<b>Remplacement chaudière Hôtel de Ville et De Brack</b>	<b>2016</b>	<b>60 000</b>
<b>Construction d'un abri – Dourd'hal</b>	2016	48 000

- **Investissement – Recettes**

Hors l'autofinancement disponible, une fois le capital d'emprunt remboursé, les autres recettes sont constituées par :

- des ressources propres : il s'agit là d'un poste extrêmement fluctuant par nature en ce qui concerne :
  - ✓ les cessions d'immobilisations souvent aléatoires et toujours ponctuelles 1,232 K€ en 2014 contre 835 K€ en 2013 ; 665 k€ en 2015 ; 908 k€ en 2016.
  - ✓ le FCTVA est plus récurrent, et corrobore en outre le dynamisme des investissements : 927 K€ en 2013 et 810 K€ en 2012, 758 k€ en 2015, 556 k€ en 2016. Il est à noter une baisse, en lien avec le montant des investissements réalisés. Ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en exercice N-1, suite au versement anticipé de 2009 dans le cadre du Plan de Relance de l'Economie.
- des ressources externes : les recettes de subventions fluctuent en fonction des opérations mais enregistrent un décalage important par rapport aux paiements et font l'objet de reports fréquents sur l'exercice suivant. Il est à noter que les exercices 2010 et 2011 affichent, une somme de 1.031.650 € en 2010 (rénovation de voiries : rues d'Essin, Naples, Joncs, Abbatale, Club house De Brack, Cour Hôtel de Ville...), 1.059.000 € en 2011 (Vidéoprotection, Vestiaires De Brack, Voirie Cité Huchet, COSEC, Abbatale...). En ce qui concerne les nouvelles opérations, les perspectives apparaissent peu favorables. Le différentiel devra être assuré par l'emprunt, qui doit cependant rester sévèrement encadré si l'on veut éviter que les annuités futures viennent obérer un autofinancement déjà fragile.

Recettes réelles d'investissement	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
-----------------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Recettes propres d'investissement

FCTVA	1.127.391	809.973	927.454	660.245	758.354	556.879
Amendes de police	120.965	108.245	114.232	163.087	110.795	119.761
TLE/ Taxe d'aménagement	150.129	80.029	145.733	149.490	190.016	135.218
Autres dettes (dette récupérable)	24.305	25.327	26.583	27.657	/	/
Subventions (chapitre 13)	1.058.937	160.920	144.616	287.004	93.585	87.189
Cessions	809.288	1.150.345	834.991	1.231.914	665.274	907.965
Emprunts	1.808.709	2.400.000	4.600.000	2.104.515	2.500.000	1.700.000
					0	0
<u>Excédents de fonctionnement capitalisés</u>	1.846.013	1678.651	1.831.477	1.368.540	971.468	1.062.770

## LES ORIENTATIONS POUR 2017

### • La section de fonctionnement

Au-delà de la préparation du budget primitif 2017, il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie nécessairement sur l'analyse rétrospective et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour.

Dans un environnement national de plus en plus contraint, l'équation pour adopter le budget primitif 2017 s'inscrit dans un contexte de réduction des marges de manœuvre de la ville.

Selon le rapport de l'Observatoire des finances locales de septembre 2015 : « Dans le bloc communal, l'année 2015 sera encore marquée par les effets du cycle électoral. Les impôts locaux devraient progresser en s'appuyant sur la revalorisation des bases et une augmentation modérée des taux d'imposition. Les dispositifs de péréquation continueront à monter en charge, ce qui permettra de réduire les disparités entre les territoires. Les effets du cycle électoral, associés à la baisse de l'épargne brute, devraient se traduire par une nouvelle baisse des dépenses d'investissement.

Les années 2016-2017/2018 quant à elles seront marquées par la poursuite du plan d'économies de 50 Md€ destiné à redresser les comptes publics. Ainsi, les dotations de l'Etat baisseront chaque année de 3,67 Md€ ».

### Prospective 2015 – 2017 des produits de fonctionnement :

L'évolution des recettes de fonctionnement courant devrait connaître un ralentissement dans les années à venir. Ce relatif manque de dynamisme des produits d'exploitation résulte de plusieurs facteurs :

- ✓ Une dynamique fiscale ralentie dans la mesure où, la variation nominale des bases fléchit : 0,9 % en 2015 et 2014 contre 1,8 % sur 2012, 2013 et 1% en 2016. L'hypothèse retenue est celle d'une fiscalité avec une revalorisation des bases de 0,4 % pour 2017. Concernant les taux TH et TF sur le foncier bâti, ceux-ci seraient augmentés de 3,5%.
- ✓ La baisse programmée des dotations de l'Etat, notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur les exercices 2016 et 2017.
- ✓ Des perspectives incertaines en matières de fiscalité indirecte : les droits de mutation à titre onéreux demeurent liés au volume des transactions immobilières, la TLPE devrait se stabiliser voire baisser.

- ✓ Une pérennité du fonds de soutien au développement des activités périscolaires en lien avec la mise en œuvre des rythmes scolaires, prévu par le PLF 2017.
- ✓ L'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes du Pays Naborien a été révisée et s'élèvera à 10.531.144 € (augmentation de 412.804 €).

Cette évolution de nos recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution prévisionnelle de nos charges de manière à établir les perspectives d'évolution de nos épargnes.

### **Prospectives 2017 des charges de fonctionnement :**

Dans une conjoncture des plus difficiles, la commune s'efforce de poursuivre ses objectifs de gestion même si elle devra inévitablement composer avec un effet de ciseaux, entre la faible dynamique des recettes et la croissance des charges communales, marquée par le poids des dépenses de ressources humaines. Comme précisé précédemment, cette évolution impactera nos capacités de (auto)financement.

Dans ce contexte, continuer à suivre l'évolution de l'indice de prix des dépenses communales, semble plus que jamais nécessaire. Cet indice mesure l'inflation réellement supportée par les communes, en comparaison de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Il permet ainsi de rendre compte au mieux de la progression des dépenses supportées par les communes, résultant de la simple hausse mécanique des prix.

L'évolution prévisionnelle des principaux postes de charges se présentent comme suit :

- ✓ La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville. Ce chapitre devrait connaître une baisse en 2017 par rapport aux réalisations 2016 et ce malgré les augmentations prévisionnelles de charges expliquées page 14.
- ✓ Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (très volatil), les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements. Les efforts de gestion sont malgré tout à poursuivre conformément aux objectifs définis par la collectivité. La prospective 2017 est assise sur une reconduction à l'identique du montant inscrit au titre du budget primitif 2016, y compris les dépenses fluctuantes (hormis le paiement des restes à réaliser pour Energis)
- ✓ Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 : subventions, participations, vont subir une baisse.
- ✓ Les frais financiers diminuent, profitant des taux d'intérêt historiquement bas depuis 2014. La prévision 2017 s'établirait à 510 K€ contre 550 k€ au BP 2016.

En termes d'épargnes, l'effet de ciseaux précédemment décrit se traduit par une érosion de l'autofinancement (brut et net), d'où la nécessité d'emprunter « raisonnablement ».

L'effet conjugué de la baisse des dotations, et du glissement naturel des dépenses, placerait la collectivité dans une situation budgétaire tendue.

- **La section d'investissement**

L'investissement 2017 :

Comme les années précédentes, l'investissement 2017 sera composé d'opérations structurantes (travaux nouveaux et précédemment engagés sur 2016) et de programmes récurrents (renouvellements des équipements...).

Concernant les programmes ponctuels, ils porteraient sur (sous réserve de chiffrer les travaux dus aux inondations et coulées de boue) :

Secteur d'activité ou lieu	Nature des travaux	Montants prévisionnels
Aménagements Urbains Et bâtiments	<i>Sinistres Eclairage public (programme annuel)</i>	50.000,00 €
	<i>Pose de vidéo portier Maison de la Petite Enfance</i>	8.400,00 €
	<i>Installation de trappe de désenfumage conservatoire</i>	15.000,00 €
	<i>Pose de convecteurs Maison des Associations</i>	12.000,00 €
	<i>Travaux de conformité électrique</i>	70.000,00 €
	<i>Acquisition tracteur</i>	47.000,00 €
	<i>Travaux de réaménagement de la cuisine restaurant IUT</i>	200.000,00 €
	<i>Travaux de voirie et grosses réparations de voirie (aménagement sécurité accès piétons, sécurisation écoles...)</i>	300.000,00 €
Ensemble des bâtiments municipaux	<i>Accessibilité et conformité ERP et Handicapés ERP</i>	200.000,00 €
	<i>Travaux de sécurité</i>	10.000,00 €
	<i>Matériel et mobilier courants</i>	20.000,00 €
	<i>Travaux Plan attentats</i>	70.000,00 €
Commissariat de Police	<i>Travaux d'aménagement</i>	600.000,00 €
Ateliers municipaux	<i>Acquisition de véhicules</i>	30.000,00 €
Participation giratoire Altmayer		150.000,00 €
Rénovation éclairage public Rues Chopin et Charpentier		33.000,00 €

#### Les ressources d'investissement 2017

Si nos niveaux d'épargne font l'objet d'une attention toute particulière, d'autres recettes d'investissement impactent sensiblement notre capacité de financement des équipements. L'ensemble de ces ressources viennent en effet minorer le besoin de financement des investissements.

- **le FCTVA**

Le montant du fonds de compensation pour la TVA à percevoir par la ville pour 2017 devrait être de l'ordre de 450 K€. Rappelons que ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissement réalisé en année n-1. Il convient aussi de noter que le taux de compensation du FCTVA est de 16,404 %, pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (FCTVA 2016).

- **La dotation aux amortissements**

Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement consacré l'année n-1. Elle représente environ 698 K€.

- **Le produit des amendes de police**

Cette recette de l'ordre de 125 K€ par an en moyenne est proportionnelle au nombre total de contraventions constatées l'année précédente et demeure issue d'une péréquation nationale. Rappelons que le montant 2016 s'élève à 119 K€.

- **La fiscalité d'urbanisme : la taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement (TA), instaurée par la loi de finances rectificative pour 2010 et se substituant notamment à la taxe locale d'équipement (TLE), est établie et perçue par l'intermédiaire des services déconcentrés de l'Etat (DDT) en deux échéances de 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Pour 2017, le produit attendu est estimé à 134.000 €. Pour rappel, cette taxe, dont le taux communal s'élève à 2 % (+ 2 % pour le taux départemental), est destinée au financement des équipements publics générés par l'urbanisation (137 K€ en 2014, 178 K€ en 2015, 135K€ en 2016).

- **Le produit des cessions**

Cette ressource revêt un caractère ponctuel. Le produit attendu pour l'année 2017, est estimé à 300 K€.

- **L'emprunt**

Au sortir de l'exercice 2016, nous savons que le stock de la dette communale s'élève à 17.545 K€, un poids de dette proche de la moyenne de la strate.

De plus, il convient de rappeler que la 'toxicité' de l'encours est nulle tous budgets confondus. En effet, au regard de la charte de bonne conduite, rappelons que 100 % de notre encours présente un risque faible voire nul.

Comme mentionné précédemment, la commune devra toutefois faire face à une certaine érosion de ses niveaux d'épargne et d'autofinancement (effet de ciseaux). Le financement des investissements requerra un certain endettement qu'il faudra concilier avec nos capacités de financement et avec l'amortissement de la dette existante.

C'est ainsi que le budget primitif 2017 (investissement) devrait s'équilibrer avec le concours d'un emprunt.

Evolution de l'endettement sur la période (K€) (situation à la date du 1/01/2017) budget principal et budgets annexes :

Année	2014	2015	2016	2017
Montant	21.774	22.677	21.113	21.276

Evolution de l'annuité (K€) :

Année	2014	2015	2016	2017
Remboursement du capital	1.596	1.564	1.537	1.654
Frais financiers	639	635	607	583

**SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS***Prière de signer dans la case correspondante, sous votre nom.*

<b>M. André WOJCIECHOWSKI</b>	<b>M. René STEINER</b>	<b>M. Yahia TLEMSANI</b> <del>ABSENT</del>
<b>M. Michel KIEFFER</b>	<b>Mme Gabrielle PISTER</b> <del>ABSENTE</del>	<b>M. Christian THIERCY</b>
<b>Mme Mireille STELMASZYK</b>	<b>Mme Nadine AUDIS</b>	<b>M. Gilbert VUKOJEVIC</b>
<b>Mme Véronique BOUR-MAS</b>	<b>M. Gérard BRETTNACHER</b>	<b>M. Lothaire GAUDIG</b>
<b>Mme Josyane BECKER</b>	<b>M. Antoine PELLEGRINI</b>	<b>M. Sylvain BECKER</b>
<b>Mme Anne LAUER</b>	<b>Mme Sylvie BOISSENOT</b>	<b>Mme Michèle JOHO</b> <del>ABSENTE</del>
<b>M. Pascal HELFENSTEIN</b>	<b>Mme Estelle ELMERICH</b> <del>ABSENTE</del>	<b>Mme Nathalie PILI</b>
<b>Mme Marilyn SALAMONOWSKI</b>	<b>M. Raphaël WITTMER</b> <del>ABSENT</del>	<b>M. Frédéric SLIWINSKI</b> <del>ABSENT</del>
<b>Mme Sophie HALBWACHS</b> <del>ABSENTE</del>	<b>M. Serge HAYDINGER</b>	<b>M. Jean-Claude BREM</b>
<b>Mme Monique IMBAUT</b>	<b>Mme Michèle TIRONI JOUBERT</b> <del>ABSENTE</del>	<b>M. Dominique LANG</b> <del>ABSENT</del>
<b>M. Patrick MALICK</b>	<b>Mme Nathalie PIGEOT</b> <del>ABSENTE</del>	<b>Mme Virginie ODDO</b>

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,  
M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 17H20